

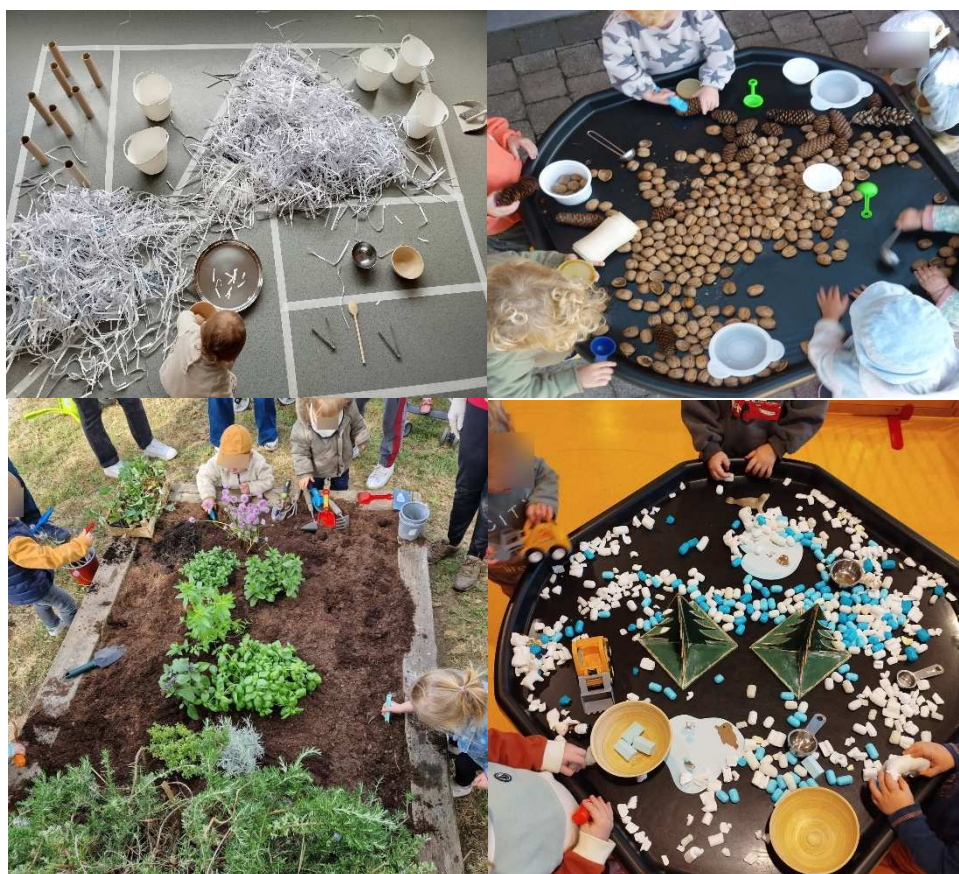


## Assemblée Générale Ordinaire Jeudi 18 juin 2026

à 19h

dans les locaux de la crèche Digue Dondaines

107 rue d'Athènes à Lille



# 2025

## Rapport Moral 2025

Cette année 2025 a été une année riche en projets pour Innov'Enfance.

Après la gestion de la fermeture d'un service en 2024, ce sont les dynamiques d'ouvertures qui ont marqué 2025.

Si le projet de la Micro-crèche Graine de PAM à Pont-à-Marcq a clôturé 2024, 2025 a été l'année d'installation de cette structure, de son équipe, des familles et des enfants. En cette première année de fonctionnement, l'enjeu du remplissage reste crucial pour assurer un équilibre financier impératif à la pérennité de la crèche.

Cette année 2025 a aussi vu les phases d'appel d'offre et de projet pour la reprise de la gestion de la crèche de Quesnoy-sur-Deule d'une capacité d'accueil de 15 places. La quasi-totalité de l'équipe a été intégrée aux effectifs d'Innov'Enfance avec un passage de relais au 01/01/2026.

2025 a aussi été l'année de la construction du projet de Relais Petite Enfance HOP à Hallennes-Lez-Haubourdin avec une ouverture en janvier 2026.

Cette actualité de reprise et créations s'inscrit dans un contexte où la baisse de la natalité commence à induire des dynamiques de plus en plus concurrentielles entre les structures d'accueil petite enfance qui voient leurs listes d'attente se réduire. Cela est particulièrement marquant pour les micro-crèches dont certaines ferment leurs portes. Si le déficit de 2024 a fortement réduit pour arriver à 15 166€ en 2025, il importe de rester vigilant sur la nécessité d'arriver à l'équilibre financier de l'ensemble de nos structures. Des réflexions restent à mener sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Dans ce contexte, l'engagement des parents au sein du Conseil d'Administration d'Innov'Enfance est vraiment crucial pour guider l'association dans ses choix stratégiques.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires pour la confiance qu'ils nous accordent. Nos remerciements vont bien sûr à toutes les équipes qui font vivre Innov'Enfance et aux membres du Bureau de gestion qui, année après année, permettent le bon fonctionnement de l'association et de ses services.

J'adresse une pensée particulière de soutien à celles de nos salariées qui sont touchées par la maladie et qui manquent par leur absence à leurs collègues, aux familles et aux enfants.

Charlotte Palmowski

Présidente de l'Association Innov'Enfance



# Rapport d'activité 2025

## Présentation de l'Association

### ..... une histoire

L'association **Innov'Enfance**, créatrice et gestionnaire de **Modes d'accueil de la Petite enfance dans le Nord**, est reconnue depuis 1988 pour la qualité de ses prestations et les valeurs qu'elle défend auprès de l'enfant et de sa famille. Innov'Enfance a été pionnière dans le développement de services diversifiés et novateurs afin de proposer et de mettre en œuvre des réponses adaptées et pertinentes en ce qui concerne l'accueil du tout-petit dans le département du Nord.

Cette innovation perdure :

- par la place constante et prépondérante donnée aux parents dans les lieux d'accueil et au sein du Conseil d'administration
- par la gestion de services et modes de garde & d'accueil dans les secteurs urbains et ruraux
- par la gestion du service Domicil'Enfance
- par le développement de structures d'accueil permettant une conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en organisant une complémentarité des modes de garde...
- par la volonté d'intégrer des salariés au Conseil d'Administration pour une gestion plus collégiale.

Nous réfléchissons à la meilleure solution pour l'enfant et sa famille, et nous nous efforçons de travailler tant sur le plan de **l'accueil collectif** que sur le plan de **l'accueil individuel**.

Le **projet associatif** d'Innov'Enfance réunit, autour d'une **association « ouverte à tous », l'enfant** (« un être capable et riche de possibilités »), **ses parents** (« ses premiers éducateurs ») et **les professionnelles/els** (« un travail en partenariat afin d'optimiser l'accueil de qualité de l'enfant et de sa famille »).

### ..... des valeurs

Dans chacune de ses actions, Innov'Enfance met en avant:

- Le respect du jeune enfant et la prise en compte de son individualité
- L'accueil des familles, des enfants et des professionnels Petite enfance dans un climat bienveillant, affectueux et stimulant
- L'accueil de l'autre dans la différence
- L'empathie et la bienveillance
- Le Vivre ensemble
- L'ouverture et l'accompagnement parental dans une logique de co-éducation

**Les pratiques des structures et services d'Innov'Enfance s'organisent autour de:**

- **l'ouverture parentale**
- **la professionnalisation des équipes**
- **la pédagogie de la découverte et de l'attention positive**
- **la communication bienveillante**
- **une démarche éco-responsable**

Innov'Enfance gère, à ce jour, dix structures et services : six **Crèches**, une **Micro-Crèche**, trois **Relais Petite Enfance en gestion directe**, l'**animation du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Pévèle Carembault** (six secteurs géographiques), ainsi qu'un **service de garde à domicile « Domicil'Enfance »**.

Innov'Enfance gère ces actions Petite enfance en partenariat avec **16 communes du Département du Nord**, la **Communauté de Communes Pévèle Carembault**, la **Caisse d'Allocations Familiales du Nord** et le **Département du Nord/PMI**.

Les services créés par l'association sont toujours le fruit d'une réflexion importante avec l'ensemble des **acteurs locaux** : les Communes, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, les services du Département, et les nombreux parents qui nous sollicitent pour trouver la meilleure solution d'accueil pour leur enfant.

C'est l'**identification des besoins et des attentes des familles** qui guide notre démarche de développement d'actions Petite enfance.

Selon notre projet associatif, les structures d'accueil sont portées par des équipes professionnelles pluridisciplinaires et expérimentées (Educatrices de Jeunes Enfants ou Spécialisées, Infirmières, Auxiliaires de puériculture, Animatrices Petite Enfance, Psychologue/psychothérapeute) qui s'appuient sur une complémentarité des compétences et qui ont une connaissance fine du développement de l'enfant et un sens élevé de l'accompagnement des familles et des Assistantes maternelles.



## NOTRE HISTOIRE



Innov'Enfance intervient sur **des territoires urbains ou ruraux** et représente, en juin 2026, **122 places d'accueil collectif de jeunes enfants, 235 familles adhérentes**, une centaine d'**assistantes maternelles** détentrices d'un Agrément, **80 professionnelles salariées** et **8 Membres bénévoles au sein de son Conseil d'Administration**.

La diversité des structures et services d'Innov'Enfance offre une opportunité et des possibilités multiples pour créer et mettre en place une **complémentarité des Modes de garde** dans le service rendu aux parents et aux enfants. En communiquant sur les disponibilités d'accueil entre les différents services de l'association, les structures d'accueil collectives et Domicil'Enfance/Service de garde d'urgence à domicile, cette complémentarité prend tout son sens.

Ceci est également valable pour la relation entre les équipes en créant et favorisant une entraide, un soutien, des concertations et des échanges.

**L'accueil de l'enfant en situation de handicap** est un des axes importants de l'association. Nos structures d'accueil se font connaître auprès des structures de soins spécialisés de leur territoire, créent avec elles un partenariat et proposent aux parents concernés des possibilités d'accueil au sein de leurs structures.

**L'association Innov'Enfance, c'est aussi**

**.... des compétences**

- une expertise Petite Enfance et un professionnalisme au service des familles et des collectivités reconnus par de nombreuses institutions, communes, intercommunalités et entreprises.
- la conception et la réalisation de projets Petite Enfance de A à Z : diagnostic et définition des besoins du territoire ou de l'entreprise, montage de projet, animation et relations avec les partenaires financiers, institutionnels ...
- une gestion complète et individualisée des structures au niveau administratif, financier, ressources humaines et pédagogique.
- un appui pédagogique constant pour les équipes des différentes structures de l'association (journées pédagogiques, formation continue, supervision, réunions d'équipes et inter-services,...)
- des équipes pluridisciplinaires, qualifiées et expérimentées qui accompagnent, dans la bienveillance, familles, enfants et assistant.e.s maternel.le.s.
- un accueil personnalisé et une attention particulière portés à chaque enfant afin de répondre à ses besoins affectifs, physiques et psychiques.
- une pédagogie de la découverte mettant l'accent sur l'épanouissement et le bien être de l'enfant dans un climat affectueux, sécurisé et stimulant, et dans le respect de son individualité.

Innov'Enfance doit être visible dans le paysage de la Petite enfance : maintien d'une gestion financière saine qui renforce la crédibilité de l'association vis-à-vis des partenaires institutionnels et financeurs, un Bureau de gestion opérationnel et réactif, un personnel qualifié, des directrices qui font vivre les équipes par le maillage de l'aspect administratif, pédagogique, de liens locaux et de sens associatif, capacité à répondre aux appels d'offres des marchés publics, etc...

Aux côtés des services publics, les associations s'engagent sur le territoire et sont des acteurs majeurs du dynamisme d'une ville et de la participation des habitants. Les structures associatives vont souvent vers les publics les plus fragilisés et mènent des actions citoyennes et de solidarité sans aucun but lucratif.







## Conseil d'administration

Présidente : Charlotte Palmowski  
Six Administratrices/teurs Parents/Usagers ou anciens Usagers  
Administratrice salariée : Aline Lemaire

## Bureau de gestion

(Coordination administrative, financière, pédagogique et RH)  
Directrice Générale : Catherine Modiano - Directrice Adjointe : Céline Kornobis  
Gestion RH : Séverine Lapière – Comptabilité/paie/administratif : Christelle Plaisier et Détélina Danaïlova

### ☺ **EAJE LA LUCIOLE**

Directrice : Juliette Jacquart  
*Ville de Lille*  
*Quartier Wazemmes*  
*(22 places d'accueil)*

### ☺ **EAJE DIGUE DONDAINES**

Directrice : Ludivine Dumoulin  
*Ville de Lille*  
*Quartier St-Maurice-Pellevoisin*  
*(24 places d'accueil)*

### ☺ **EAJE LA LUCIOLE**

Directrice : Marie Juma  
*Ville de Roubaix*  
*Quartier Oran-Cartigny*  
*(20 places d'accueil)*

### ☺ **EAJE LES LUTINS**

Directrice : Jeanine Tomala  
*Ville de Lille*  
*Quartier Wazemmes*  
*(13 places d'accueil)*

### ☺ **EAJE LES P'TITS POUSETS**

Directrice : Aline Lemaire  
*Commune d'Avelin*  
*(16 places d'accueil)*

### ☺ **Micro-Crèche GRAINE DE PAM**

Directrice : Florence Zinno  
*Commune de Pont-à-Marcq*  
*(12 places d'accueil)*

### ☺ **EAJE Crèche de Quesnoy-sur Deûle**

Directrice : Cécile Peeters  
*Commune de Quesnoy-sur Deûle*  
*(15 places d'accueil)*

### ☺ **Relais Petite Enfance WEPP'ITI**

Animatrice EJE: Coline Crabbe Delannoy  
*Communes de Herlies, Marquillies, Fromelles, Aubers, Radinghem-en-Weppes, Illies, Englos et Ennetières-en-Weppes*

### ☺ **Relais Petite Enfance AM STRAM G'RAM**

Animatrice EJE: Camille Laloux Guilbert  
*Communes de Toufflers et Sailly-lez-Lannoy*

### ☺ **RELAIS PETITE ENFANCE CCPC**

Animation du RPE sur six secteurs du Territoire de la  
**Communauté de Communes Pévèle-Carembault**  
*37 communes desservies*  
Animatrices EJE/ES:  
Cécile Renard/Secteur 1 : *Camphin-en-Carembault, Chemy, Gondecourt, Herrin, La Neuville, Phalempin et Wahagnies*  
Ellen Canonne/Secteur 2 : *Aix, Auchy, Avelin, Bouvignies, Coutiches, Landas, Mérignies, Nomain, Pont-à-Marcq et Saméon*  
Virginie Guilbert/Secteur 3 : *Attiches, Bersée, Moncheaux, Mons-en-pévèle, Ostricourt, Thumeries et Tourmignies*  
Anne Kherbouche/Secteur 4 : *Bachy, Bourghelles, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Cobrieux, Ennevelin, Genech, Mouchin et Wannehain*  
Aurélien Coulon/Secteur 5 : *Orchies et Beuvry-la-Forêt*  
Camille Laloux Guilbert/Secteur 6: *Cysoing et Louvil*

### ☺ **DOMICIL'ENFANCE**

Directrice : Céline Kornobis  
Coordonnatrice : Rachida Ibaz  
Service de garde à domicile  
*Prise en charge des enfants au domicile des familles de la Ville de Lille et de la Ville de Roubaix*  
*Agrément SAP*

EAJE : Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants  
(Crèche/Multi-accueil)  
RPE: Relais Petite Enfance  
EJE/ES : Educatrice de Jeunes Enfants ou Spécialisée

Mise à jour : juin 2026

## 1. Projet associatif / Démarche éducative / Gouvernance associative

Affirmant les valeurs de l'association à travers un projet social éducatif commun, le **Projet associatif** d'Innov'Enfance se décline en sept paragraphes : **l'innovation, les valeurs, la place des parents, les services d'accueil, l'équipe, la pédagogie et les partenaires.**

**Les structures d'Innov'Enfance élaborent à partir du projet associatif global le projet pédagogique de leur structure et déclinent ce projet associatif dans la pédagogie au quotidien.**

L'adaptation des projets pédagogiques au projet associatif commun permet une cohérence dans les différents services et structures. La démarche des structures s'inscrit dans la volonté de porter les valeurs d'Innov'Enfance dans un souci permanent d'offrir à l'enfant et à ses parents un lieu d'épanouissement accueillant.

Le projet associatif d'Innov'Enfance met l'accent sur **l'épanouissement et le bien-être de l'enfant**. Il met un point d'honneur, au travers des différents projets pédagogiques, à affirmer l'importance de l'accueil, la notion de **bientraitance**, de **la communication non-violente**, le **bien être**, que ce soit auprès des enfants, des familles que des assistantes maternelles.

Le projet pédagogique 2026 s'intitule « **Développons le Vivre Ensemble (enfants, parents, professionnels) : Apprenons à nous connaître, à nous respecter et inventons ensemble** »

Cette thématique est développée autour de 3 axes de travail :

- **Apprenons à nous découvrir ou à nous redécouvrir**
- **Progressons ensemble et cheminons vers une continuité éducative, au service de l'enfant**
- **L'alimentation du tout petit, l'instauration de règles/d'un cadre, la motricité libre ... autant de pratiques à appréhender ensemble pour une meilleure cohérence éducative**

Comme les années précédentes, des propositions d'actions ont été élaborées à destination des enfants, des familles/parents/assistantes maternelles et gardes à domicile.

Lors de la **Journée pédagogique commune de mars 2025**, regroupant l'ensemble des équipes éducatives des services et lieux d'accueil de l'Association, à Fromelles, commune partenaire du RPE Wepp'iti, nous avons abordé : **«L'éveil culturel et artistique».**

Au sein de la Salle du Temps Libre et de la Médiathèque / Fromelles, les équipes ont bénéficié :

➔ d'un temps de Conférence :

« L'éveil culturel et artistique dans la vie quotidienne des tout-petits. Comment cultiver les capacités d'émerveillement des bébés et de ceux qui les accompagnent ? » :

Et si prendre soin de l'enfant, c'était aussi chanter, raconter une histoire, peindre, danser ou l'emmener au spectacle ?

Exploration des liens entre l'Art, la Culture et la vie d'un tout-petit au quotidien.

Conférence animée par Véronique HIS, Formatrice pour l'Association Enfance & Musique, Chorégraphe et Coordinatrice des actions d'éveil culturel et artistique pour les Crèches associatives Liberty en Normandie.

➔ De trois ateliers :

1- Atelier « De l'éveil corporel à la danse chez le très jeune enfant » :

Animé par Véronique His, Enfance & Musique.

L'enfant, par son besoin de mouvement, sa curiosité, et son désir d'entrer en relation avec le monde est prêt à communiquer avec le langage du corps. Venir à la rencontre des tout-petits avec la danse est une aventure joyeuse, étonnante, qui permet de révéler l'attention et la concentration dont sont capables les tout-petits. Cet atelier fut l'occasion d'expérimenter différentes situations permettant de répondre aux besoins de mouvements des tout-petits et de leur permettre une meilleure écoute d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement.

2- Atelier « Cercle de percussions » :

Atelier animé par Maxime Hurtevent, Collectif Jokaria.

Approche ludique du rythme par l'improvisation et par des instruments adaptés à la petite enfance pour faciliter l'interaction, la cohésion de groupe et la créativité.

3- Atelier «Ballade Nature» :

Atelier pensé, conçu et piloté par le Comité organisateur de la journée pédagogique.

Nous avons arpenté la campagne fromelloise et découvert le Parc Naturel de l'Abbiette, afin d'apprécier les bienfaits que la Nature nous offre.

Atelier ponctué d'une présentation par chaque structure/service d'une durée de 5 min/service : mise en avant d'un support pédagogique, outil, oeuvre, etc ... sur le thème de « L'éveil culturel et artistique » (à l'image de la Boîte à idées).

Lors de la **Journée pédagogique organisée à Avelin le 20 mars 2026** : nous avons proposé une Formation sur « Agir en faveur d'une éducation inclusive dès le plus jeune âge : prévenir les pratiques stéréotypées », un Atelier Nature, un Atelier créatif et un Atelier collaboratif.

L'Association Innov'Enfance a un rôle important dans le développement des compétences de l'ensemble des professionnelles par le biais des différentes formations proposées et des journées pédagogiques organisées.

De par ses instances internes, elle permet aussi de nombreux échanges entre professionnelles permettant d'enrichir les réflexions de toutes les équipes sur les questions éducatives, pédagogiques, organisationnelles, juridiques, financières, administratives, managériales et règlementaires (réunions pédagogiques, réunions des responsables d'EAJE, réunion des Intervenantes à Domicile, réunion des Responsables des RPE, réunion des Infirmières/RSAl, réunions des membres du Bureau de gestion, groupes de travail thématiques inter-structures,...)

Ces temps de réunions nous permettent de renforcer notre cohésion d'équipe, notre cohésion associative et de mener à bien nos différents projets.

### La gouvernance associative

Notre association est une association à participation parentale qui permet aux parents de s'investir dans les temps forts de nos lieux d'accueil, dans les Comités de parents, ainsi que sur les temps de réflexion autour des projets de l'association et de son fonctionnement. Toutefois, s'investir de façon plus large au sein de l'association n'est parfois pas évident, alors que dans l'idéal chaque Crèche devrait être représentée par un parent au sein du CA.

La fonction employeur, la dimension importante d'Innov'Enfance, la complexité de l'organisation et le fonctionnement des structures, les spécificités budgétaires sont difficiles à appréhender pour un parent bénévole, souvent peu disponible de par son activité professionnelle et sa vie familiale. La Direction intervient plus dans la stratégie décisionnelle alors que le rôle de la Direction se situe en principe davantage sur l'aspect gestion que sur l'aspect gouvernance.

Dans le but que les Salariées participent aux prises de décisions concernant l'association dans sa globalité (à la différence des délégués du personnel/CSE, centrés sur les salariés et sur leurs conditions de travail dans chaque structure), une Administratrice salariée élue par l'ensemble des salariées (mandat de deux ans, dernière élection en avril 2026) fait partie du Conseil d'administration, ce qui conduit à renforcer la dimension participative au sein d'Innov'Enfance.

## 2. Contexte Petite Enfance / Contexte partenarial :

### Ordonnance et Décrets

L'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux Services aux familles, publiée au Journal officiel du 20 mai 2021, avait donné le coup d'envoi de la réforme des Services aux familles réunissant : les modes d'accueil du jeune enfant (individuels et collectifs) et le soutien à la parentalité. Elle modernisait également le cadre du métier d'Assistant maternel.

- ➔ Deux décrets du 30 août 2021 et un arrêté du 31 août 2021 ont précisé le nouveau cadre réglementaire applicable aux EAJE et assistants maternels. Un Décret du 7 septembre 2021 a, par ailleurs, institué un référentiel bâtiminaire national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.
- ➔ Le récent Décret n° 2025-304 du 1er avril 2025 précise les autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches.

La mise en œuvre des dispositions de ces Décrets nous conduit à, régulièrement, réviser nos projets/documents/règlements existants et à créer les protocoles/procédures adéquats. Nos Directrices de Crèches et notre Infirmière sont largement associées, lors de réunions et temps de travail en présentiel ou en visio, durant toute l'année, à la réflexion et à l'élaboration de ces documents qui sont de précieux outils et guides au quotidien.

Pour chaque lieu d'accueil, sont régulièrement mis à jour :

- le Règlement de fonctionnement et les protocoles attachés (protocoles portant sur hygiène générale et renforcée, suspicion de maltraitance et danger, administration des médicaments/PAI, soins et urgences, sorties,...)
- le Projet d'établissement incluant le projet associatif, le projet d'accueil, le projet éducatif, le projet social et de développement durable
- le Protocole de continuité de la fonction de Direction
- les missions du Référent Santé Accueil Inclusif
- l'affichage obligatoire





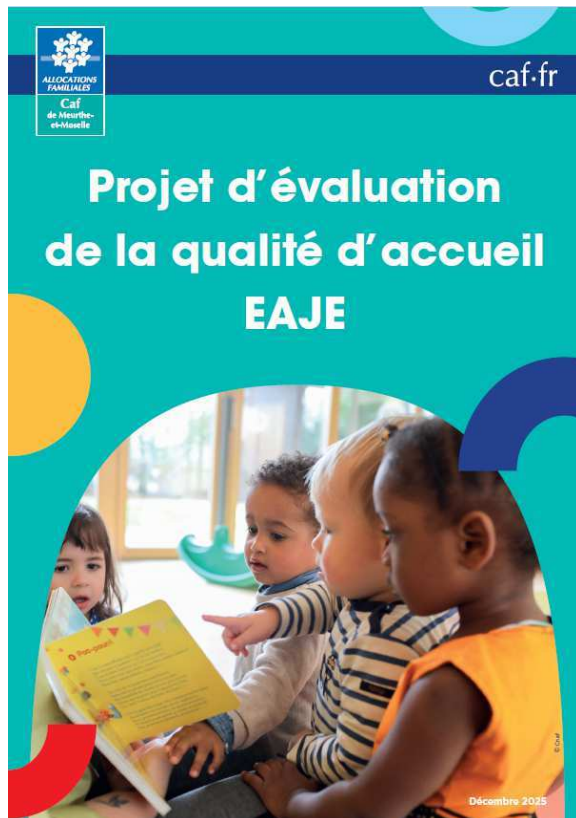
### Qualité d'accueil

En application de la loi du 18 décembre 2023, le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant, publié le 2 juillet 2025, décline les principes énoncés dans la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Conformément à l'article L 214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, ce référentiel s'applique à l'ensemble des personnes physiques ou morales assurant l'accueil du jeune enfant. Il constitue désormais une référence commune pour les inspections et contrôles menés par les services de la Protection maternelle et infantile (PMI), ainsi que pour les évaluations quinquennales des EAJE à venir.

Ce référentiel est décrit comme un levier d'amélioration de la qualité de l'accueil et des conditions de travail des professionnels.

La Branche Famille porte l'ambition d'agir sur la qualité à travers les quatre dimensions suivantes :

1. Qualité du lieu d'accueil et des conditions du travail
2. Accessibilité et inclusion
3. Qualification des professionnels œuvrant auprès des enfants
4. Qualité du projet éducatif et réflexivité des pratiques professionnelles



Document indicatif - non opposable

## Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

(Article L 214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles)

La charte établit les règles applicables à l'accueil du jeune enfant. Les « Dix grands principes pour grandir en toute confiance » sont affichés dans tous les établissements et services d'accueil du jeune enfant et communiqués aux titulaires de l'autorité parentale. Tous les professionnels (salariés à domicile, assistants maternels, personnels de crèche) intègrent ces principes dans leurs pratiques.

### Nouveautés réglementaires

Le décret du 1<sup>er</sup> avril 2025 modifie les procédures relatives aux demandes d'autorisations (création, extension, transformation, renouvellement) des EAJE et introduit un 4<sup>ème</sup> volet obligatoire dans le projet d'établissement : Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil.

### Objectifs du projet d'évaluation

Chaque EAJE (micro-crèche ou crèche) doit formaliser un projet d'évaluation pour :

- \* Faire le point sur ses pratiques
- \* Valoriser ses points forts
- \* Identifier ses marges de progression
- \* Mettre en place des actions concrètes pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles

Un outil au service de l'amélioration continue, impliquant professionnels et familles dans une dynamique collaborative.

### Obligation PSU

Depuis octobre 2025, les conventions d'objectifs et de financement PSU exigent que le gestionnaire fournisse ce projet d'évaluation comme pièce justificative. Nous mettons à votre disposition une trame indicative à adapter selon votre projet d'établissement. (Document informatif, sans caractère opposable.)



- ➔ En 2026, nous allons travailler sur la rédaction du Projet à annexer à nos Projets d'établissement, en lien avec le Référentiel National de la qualité d'accueil et la Charte Nationale de l'accueil des jeunes enfants.

## Référentiel RPE/Relais Petite Enfance

L'accueil individuel au domicile des Assistants Maternels constitue le premier mode d'accueil en France en nombre de places. Les RAM/Relais d'Assistants Maternels ont été créés en 1989 afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil au domicile des AM, prévenir le sentiment d'isolement des professionnels, lutter contre le travail illégal et favoriser la mise en relation des parents et des Assistants Maternels agréés.

**Les RAM, renommés Relais Petite Enfance, sont devenus sur les territoires un service de référence, tant pour les parents que pour les professionnels.**

Lieux d'information, de rencontres et d'échanges, ils sont aujourd'hui particulièrement bien implantés dans le paysage institutionnel et sont des acteurs importants du secteur de la Petite Enfance.

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux Services aux familles a enrichi et renforcé le rôle des RAM qui sont devenus des « **Relais Petite Enfance (RPE), services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels** ».

Le Référentiel national encadre les missions des RPE autour de leurs deux principaux publics :

- accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel
- accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

Les RPE contribuent à améliorer l'information des familles, faire progresser la qualité de l'accueil des jeunes enfants et renforcer l'attractivité du mode d'accueil individuel.

**Depuis 2023, les Relais Petite Enfance Wepp'iti et Am Stram G'Ram se sont engagés dans l'objectif de valorisation et de promotion renforcée de l'accueil individuel et du métier d'Assistant Maternel, afin de lutter spécifiquement contre la sous-activité subie et le manque d'attractivité du métier.**



## 2- Actions et faits marquants de l'année 2025 – Perspectives 2026

- Une synthèse de l'activité de chaque Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants, de chaque Relais Petite Enfance et de Domicil'Enfance est présentée en annexe du Rapport d'activité.  
→ Ces synthèses donnent un aperçu du fonctionnement, de l'investissement de chacun au quotidien, et des nombreuses actions et projets menés par l'ensemble de nos structures d'accueil et services tout au long de l'année.

Des rapports d'activité plus détaillés sont présentés à nos partenaires lors des Comités de pilotage annuels.



**Innov'Enfance**

"L'Association Innov'Enfance est en fête"

Du mardi 20 au samedi 24 mai 2025,  
Venez fêter avec nous :

**10 ans**  
du Relais Petite  
Enfance  
Am Stram G'ram  
Toufflers  
Sailly-lez-Lannoy

**20 ans**  
de la Crèche  
Les P'tits  
Poucets

**30 ans**  
de la Crèche  
Les Lutins

**Portes ouvertes**  
de la Micro-  
Crèche  
Graine de PAM

Des animations, ateliers nature et moments conviviaux seront proposés !

**Partenaires :** Lille, Avelin, Toufflers, Sailly-lez-Lannoy, Pont-à-Marcq

**Innov'Enfance**

"L'Association Innov'Enfance est en fête"

Du mardi 20 au samedi 24 mai 2025,  
Venez fêter avec nous :

**20 ans**  
de la Crèche  
Les P'tits  
Poucets  
Avelin

**10 ans**  
du Relais  
Petite Enfance  
Am Stram  
G'ram

**30 ans**  
de la Crèche  
Les Lutins

**Portes ouvertes**  
de la Micro-  
Crèche  
Graine de PAM

Des animations, ateliers nature et moments conviviaux seront proposés !

**Partenaires :** Lille, Avelin, Toufflers, Sailly-lez-Lannoy, Pont-à-Marcq

**Innov'Enfance**

"L'Association Innov'Enfance est en fête"

Du mardi 20 au samedi 24 mai 2025,  
Venez fêter avec nous :

**30 ans**  
de la Crèche  
Les Lutins  
Lille

**10 ans**  
du Relais  
Petite Enfance  
Am Stram  
G'ram

**20 ans**  
de la Crèche  
Les P'tits  
Poucets

**Portes ouvertes**  
de la Micro-  
Crèche  
Graine de PAM

Des animations, ateliers nature et moments conviviaux seront proposés !

**Partenaires :** Lille, Avelin, Toufflers, Sailly-lez-Lannoy, Pont-à-Marcq

- **Crèche de Quesnoy-sur-Deûle**

Nous avons répondu à la Consultation lancée par la Commune de Quesnoy-sur-Deûle, en juin 2025, portant sur la Gestion et l'exploitation de la Crèche située à la Maison de toutes les couleurs / 10 Allée des Etreindelles / Quesnoy/Deûle.

Après avoir examiné les candidatures et les offres qui lui sont parvenues, le Conseil Municipal a décidé, en sa séance du 16 octobre 2025, de nous confier, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, la Gestion et l'exploitation de cet EAJE d'une capacité de 15 places d'accueil, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, fonctionnant en mode PSU et financé par la Ville.

Nous sommes ravies de ce choix qui nous conduit à gérer, aujourd'hui, un lieu d'accueil pour les familles de Quesnoy-sur-Deûle.

L'Association Familiale de Quesnoy-sur-Deûle était Gestionnaire, jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette reprise d'exploitation inclue, principalement, la reprise du personnel éducatif et la poursuite des contrats établis avec les familles de la Commune pour l'accueil de leurs enfants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'équipe professionnelle de la Crèche est composée d'une Directrice-Educatrice de Jeunes Enfants, d'une Educatrice de Jeunes Enfants, de deux Auxiliaires de puériculture, de trois Animatrices Petite Enfance, et d'un Agent d'entretien.

Nous avons rencontré chaque membre de l'équipe de la Crèche lors d'un entretien individuel, dans les locaux de la Crèche.

Ce fut l'occasion de faire connaissance, de répondre aux questionnements et de donner à chacune un dossier administratif comprenant le nouveau contrat de travail, la fiche de poste, les documents de prévoyance, .... en vue de leur intégration dans l'effectif d'Innov'Enfance le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

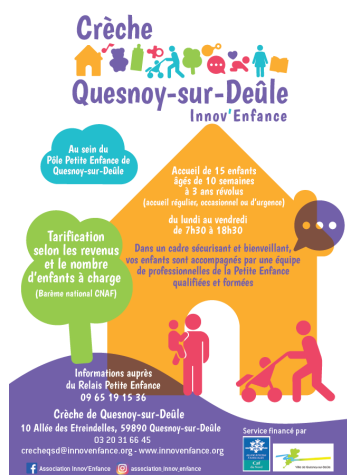
Nous avons, en fin de journée, organisé une rencontre collective. Toute l'équipe de la Crèche était présente. L'ambiance de la réunion était sereine et constructive.

Une réunion d'information a été proposée aux familles, dans les locaux de la Crèche, jeudi 11 décembre.

Nous avons pu rencontrer les familles, leur présenter notre projet de fonctionnement pour leur Crèche et répondre à leurs questions.

Les familles se sont adaptées au Règlement de fonctionnement mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2026, Règlement comportant de nouvelles modalités d'accueil (horaire de contractualisation, mode de paiement, date de paiement des factures, attestations, ...).

La reprise de la gestion de la Crèche s'effectue en étroite collaboration avec les Représentants de la Ville de Quesnoy-sur-Deûle et le Relais Petite Enfance, en lien avec la mise en place du Service Public de la PE sur la commune.





- **Relais Petite Enfance Hall Ô Petits / Hallennes-lez-Haubourdin**

Le RPE Hall Ô Petits a ouvert ses portes à Hallennes-lez-Haubourdin le 9 février 2026.

Nous étions en lien avec les Elus et le Coordinateur Jeunesse de la Ville d'Hallennes-lez-Haubourdin depuis 2024. Porté par la Ville, et co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales, ce nouveau service constitue, pour les familles et les Assistantes maternelles d'Hallennes-lez-Haubourdin, un lieu d'information, de rencontres et d'échanges qui accompagne les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil et offre aux professionnels de l'accueil individuel un cadre pour échanger et améliorer leurs pratiques professionnelles, et qui contribue à l'amélioration qualitative de l'accueil de l'enfant à domicile.

La Responsable du RPE / EJE, recrutée sur la base d'un contrat de 24h/semaine, anime le Relais les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La commune d'Hallennes-lez-Haubourdin met à la disposition d'Innov'Enfance, à titre gratuit, une salle d'accueil, ainsi qu'un espace de stockage du matériel éducatif au sein des locaux de l'Espace Jeunesse, situé Rue Georges Pompidou. Cette salle est meublée et comprend le matériel éducatif, mobilier de bureau et matériel informatique nécessaires à l'activité.

L'organisation du RPE, ses modalités de fonctionnement, ainsi que ses orientations ont été présentées lors d'une réunion d'information le 3 mars 2026. Cette rencontre a permis de préciser le cadre d'intervention du service.



- **Action inter-services**

Dans le cadre de la **Semaine Nationale de la Petite Enfance**, nous organisons depuis 2023 une action inter-services, dont l'objectif premier est, d'une part, de fédérer les services de l'association et les équipes autour d'une action commune à destination de notre public (parents adhérents, assistantes maternelles et parents employeurs), d'autre part, d'échanger avec notre public.

Dans chacune de nos structures et dans chacun de nos services, nous proposons une Semaine d'ouverture à notre public, synonyme d'échanges, de rencontres, de découverte, d'ateliers, ...

➔ Cette Semaine de la Petite Enfance a également été proposée à notre public en mars 2025 et en mars 2026.



- **Mise en œuvre de la Nouvelle politique salariale**

L'avenant n°10-2022 signé par Elisfa et la CFDT Santé Sociaux est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cet accord modifie les chapitres V (système de rémunération) et XII (système de classification) de la Convention collective nationale des Acteurs du lien social et familial (Alisfa). Il organise un nouveau système de calcul de la rémunération des salariés reposant sur un salaire socle conventionnel, la pesée de l'emploi et une reconnaissance de l'expérience professionnelle

Les travaux de notre Groupe de travail interne, constitué afin de revoir les systèmes de rémunération et de classification de notre Branche professionnelle, ont porté sur la mise en œuvre des dispositions de l'**Avenant N° 10 - 2022 consolidé à la Convention Collective Nationale ALISFA**.

Les fiches de définition de l'emploi ainsi que les fiches de poste ont été actualisées.

La liste des emplois et des emplois repères de nos services et structures a été mise à jour.

Un recensement de l'ancienneté dans la Branche et dans l'emploi repère de chaque personne a été effectué.

Le salaire est désormais composé de plusieurs éléments :

- un salaire socle conventionnel : exprimé en euros et s'appliquant à tous les salariés de la Branche
- un salaire additionnel : exprimé en points pour les salariés positionnés sur un niveau supérieur au niveau 1 sur au moins l'un des 8 critères (diplôme, complexité de l'emploi, autonomie, ...)
- une rémunération liée à l'expérience professionnelle exprimée en points :
  - o l'ancienneté dans la Branche
  - o l'acquisition de compétences dans l'emploi repère.

Dans ce cadre, nous avons adressé, courant janvier 2024, à chaque salariée d'Innov'Enfance les documents suivants (nouveaux documents ou actualisés) : une fiche de définition de l'emploi, une fiche de poste, une fiche de pesée de l'emploi, une fiche de calcul de l'ancienneté dans la Branche et dans l'emploi repère, ainsi qu'un Avenant au contrat de travail. Une réunion d'information a été proposée à l'ensemble des salariées en janvier 2024.

Des revalorisations salariales significatives ont découlé de cette révision des rémunérations et des classifications, et ont une incidence financière importante sur le budget de fonctionnement prévisionnel de l'exercice 2024. Cette révision a permis de revaloriser les rémunérations des salariés de notre Branche professionnelle.

Depuis 2024, nous bénéficions de l'octroi par la CAF d'une subvention (le Bonus Attractivité) ayant pour but de soutenir les gestionnaires appliquant la Nouvelle politique salariale de la Branche ELISFA (uniquement sur les EAJE). Le Bonus Attractivité CAF nous permet d'absorber une partie de l'augmentation des charges de personnel liée à l'impact financier de la révision des systèmes de classification et de rémunération de l'ensemble de nos Salariées.

Les matrices des Entretiens Annuels d'Evaluation ont été retravaillées en 2025 sur la base des grilles paritaires élaborées par la Branche. Les EAE intègrent désormais la notion de valorisation des compétences et des formations suivies.

- **Micro-Crèche Graine de PAM / Pont-à-Marcq**

En septembre 2023, la Ville de Pont-à-Marcq a diffusé un Appel à candidatures dans le cadre de la mise en location d'un Espace réservé à une future Micro-Crèche privée destinée à accueillir les enfants/familles de Pont-à-Marcq et des communes voisines, au sein de la future Maison de Proximité.

Ayant déjà une bonne connaissance de ce territoire en termes de Petite Enfance, de par la gestion de la Crèche Les P'tits Poucets située à Avelin, et de la gestion de l'animation du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, nous avons soumis notre candidature. Quatre gestionnaires ont candidaté.

A la suite de l'analyse des dossiers présentés, la Commission Jeunesse a sélectionné notre projet.

Le Conseil municipal a pris la décision, en avril 2024, de nous confier le portage de ce projet de Micro-Crèche et de nous proposer le contrat de location des surfaces dédiées à ce futur lieu d'accueil de jeunes enfants.

Les travaux d'aménagement du bâtiment finalisés, en août 2024, nous avons procédé à l'acquisition et à l'aménagement du matériel/mobilier, appréhendé l'ensemble des circuits de charges (fluides, repas, informatique, assurances, ...), recruté une équipe éducative (Directrice/EJE, Auxiliaire de puériculture, Animatrices Petite Enfance).

La Maison de Proximité a été inaugurée le 13 octobre 2024 Elle comprend un espace intergénérationnel, un espace France Services, un espace de stockage municipal, un Cabinet médical, ainsi que la Micro-Crèche.

Une fois l'Agrément d'ouverture PMI obtenu, la Micro-Crèche Graine de PAM a ouvert ses portes le 9 décembre 2024 et fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30, et le mercredi de 7h30 à 13h.

La communication autour de l'ouverture a été fortement portée par la Directrice et son équipe.

Les familles de la commune et des communes voisines ont inscrit leurs enfants progressivement tout au long de l'année 2025.



Une matinée Portes ouvertes a été proposée et organisée par l'équipe éducative samedi 24 mai 2025.



## • Questionnaire de satisfaction

Les parents sont invités à répondre à une enquête de satisfaction du 15 juin au 26 juin 2026. Nous prévoyons de dépouiller les résultats courant juillet et de diffuser les résultats début septembre.

Dans chacune de nos Crèches, une affiche comportant un QR CODE permet d'accéder et de répondre aux questions posées.

L'avis des familles est précieux.

Un questionnaire sera élaboré courant 2026 à destination des familles du service Domicil'Enfance.





### **3- Nos différentes actions et participations**

#### **Respect de l'environnement**

Innov'Enfance est une association qui se veut soucieuse de l'environnement, de la santé et se veut respectueuse du principe d'éco-responsabilité.

Depuis plusieurs années, nous portons une réflexion sur l'impact des produits d'entretien utilisés au sein de nos structures d'accueil, à l'égard de la santé de notre personnel mais aussi des enfants accueillis, puis sur l'environnement. Cette réflexion a porté sur les produits d'hygiène utilisés pour le personnel et pour les soins apportés aux enfants.

Ainsi, l'Association, via ses structures d'accueil, utilise désormais des produits d'entretien et d'hygiène à base d'ingrédients naturels et biodégradables, moins nocifs et plus respectueux de l'environnement.

Le personnel des structures d'accueil utilise les recettes fournies par l'Association pour la fabrication des produits d'entretien (lessive, hygiène multi-surfaces, nettoyeur pour les sols et vitres), et utilise les produits référencés par l'Association pour les soins apportés aux enfants accueillis. Une charte a été élaborée.

Cette réflexion se poursuit dans le but de s'inscrire dans la **démarche zéro déchet et la préservation de l'environnement**.

#### **Séances d'analyse de pratiques professionnelles animées par une psychologue**

Soucieux du bien-être des équipes, des **séances d'analyse de pratiques professionnelles** sont mises en place depuis plusieurs années sur l'ensemble des structures d'Innov'Enfance. Les équipes ressentent le besoin d'être soutenues et accompagnées dans leurs actions auprès des jeunes enfants et de leurs familles. Les temps d'échange sur les pratiques professionnelles, et de rencontres avec nos psychothérapeutes, sont des moments incontournables.

Sur l'ensemble des interventions, il est à noter une très bonne adhésion des différentes équipes et une participation active et intéressée des professionnelles. Des temps de régulation peuvent être organisés dans certaines structures pour tenter de désamorcer, le cas échéant, des situations problématiques au sein des équipes. Quand des thèmes sont proposés par les professionnelles, ils sont à chaque fois pertinents et permettent des apports théoriques en complément d'un travail d'analyse des pratiques professionnelles. Certaines séances sont financées par la Ville de Lille sur nos structures d'accueil lilloises, d'autres, sur les budgets propres des structures.

#### **ELISFA**

La Convention collective appliquée au sein d'Innov'Enfance est la convention du Syndicat ELISFA/SNAEC SO - Convention ALISFA (Convention collective des Acteurs du lien social et familial).

Confrontés à des situations souvent nouvelles et complexes au niveau des ressources humaines, sur l'élaboration des contrats de travail, sur l'application de la convention collective, sur les embauches et les fins de contrat, ..., nous sommes en relation régulière avec le service juridique d'ELISFA.

Nous participons aux réunions d'information régionales et nationales ayant pour objet d'informer les participants sur les actualités légales, règlementaires et conventionnelles en vigueur et de répondre aux questions techniques touchant aux aspects de gestion du personnel, et aux échanges également organisés autour des enjeux politiques d'ELISFA et des projets de négociations en cours.

#### **Notre représentation extérieure**

Nous participons à de nombreuses réunions et manifestations organisées sur les communes du Département (dont la Journée Petite Enfance organisée par la Ville de Roubaix, les Forum Pôle Emploi, Forum Uniformation, ...).

#### **Un partenariat riche et important**

Chacune de nos activités s'inscrit dans la démarche et les valeurs d'Innov'Enfance, mais chacune a sa propre identité et de ce fait son propre réseau de partenaires par rapport à sa commune, son quartier d'implantation, au public accueilli et au projet éducatif et social qu'elle défend.

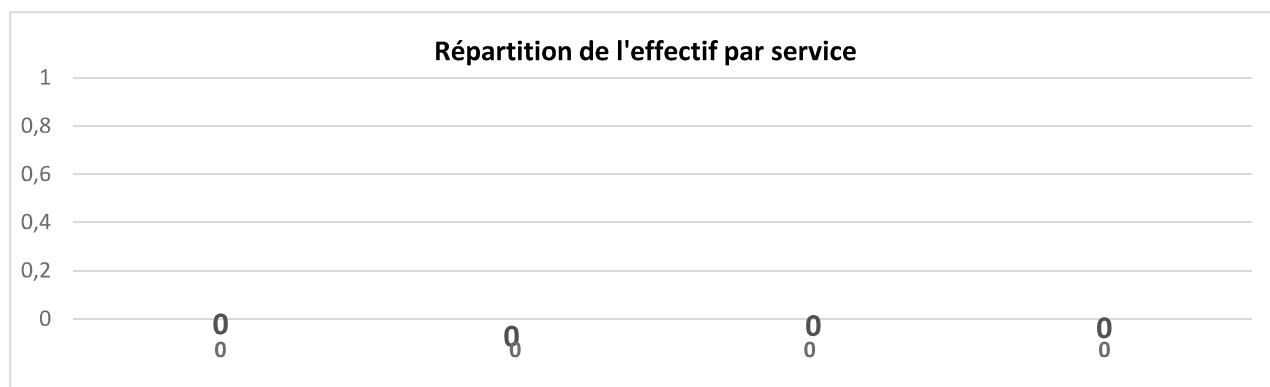
Innov'Enfance, fort d'une expérience de près de quarante ans, a tissé un partenariat important sur l'ensemble du territoire nordiste : une quinzaine de communes, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, les services du Département, la Maison Nord Solidarités, l'association COLLINE, le CRFPE, les nombreux lieux d'accueil de la Petite Enfance, les gestionnaires associatifs, et les CAMSP.

Comme chaque année, l'association Innov'Enfance, représentée par sa Présidente, sa Directrice ou sa Directrice adjointe, participe à de nombreuses rencontres avec les Communes et Communauté de communes (Elus, Direction Petite Enfance,...), la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, les Réunions de parents, et de nombreux partenaires. Les Directrices de Crèches et les Animatrices des RPE participent également très régulièrement à des temps de réunion et de concertation avec les partenaires présents sur leur territoire.

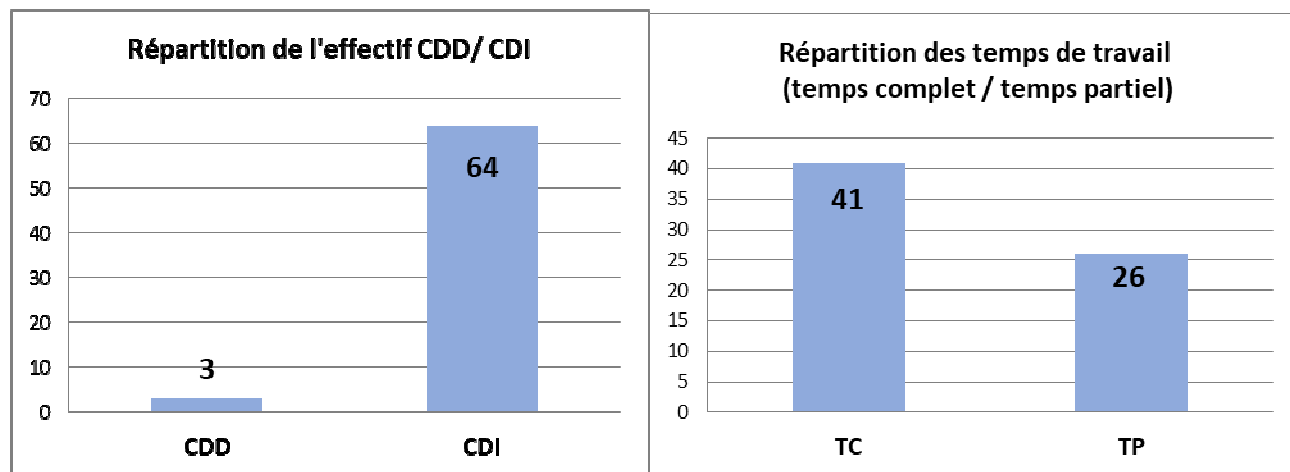
## 4- Les Ressources Humaines

### L'effectif : stabilité par rapport à 2024

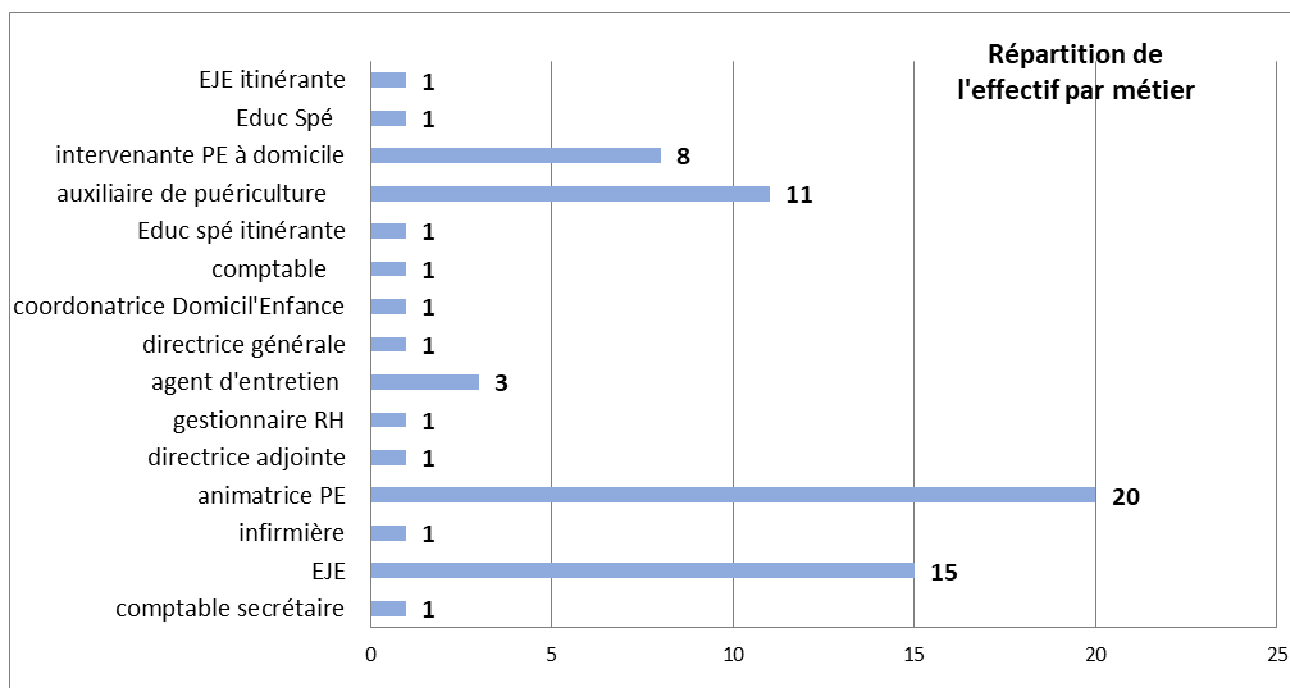
- **67 salariés** au 31/12/2025 (59 ETP) contre 68 au 31/12/2024
- **14 services différents** : crèches et micro-crèche / Relais Petite Enfance / service Domicil'Enfance + un **bureau de gestion** (coordination administrative, financière, pédagogique et RH)
- **Répartition de l'effectif similaire aux années précédentes** (dans les services / CDD-CDI / Temps Complet-Temps Partiel / par métiers)



La majorité de l'effectif concerne les équipes des crèches et de la micro-crèche.

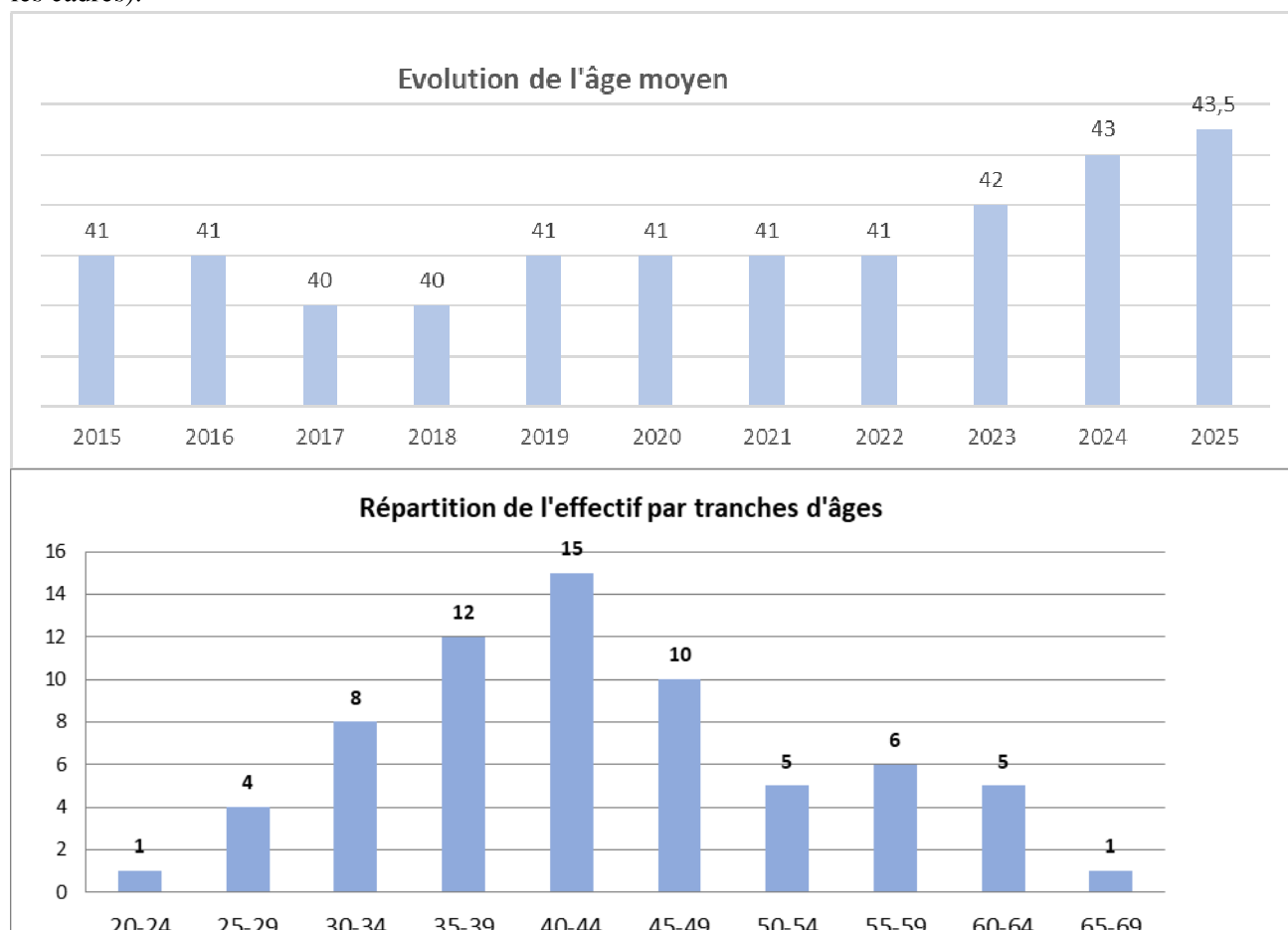


La majorité de l'effectif est en CDI et à temps complet.



Les métiers les plus représentés sont les Animatrices Petite Enfance, puis les Educatrices de jeunes enfants, puis les Auxiliaires de puériculture.

- **L'âge moyen** continue d'augmenter légèrement pour passer à **43,5 ans** (43 ans pour les non cadres / 46 ans pour les cadres).



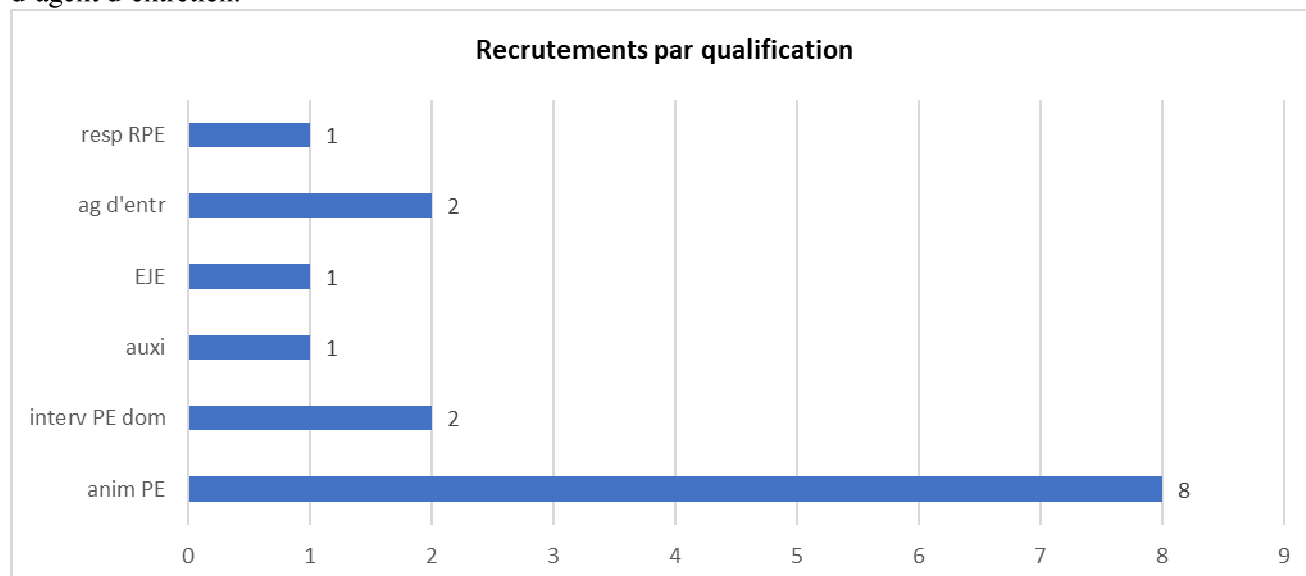
- **Répartition Femme/Homme** : l'effectif reste 100% féminin par manque de candidature masculine. Les structures accueillent ponctuellement des stagiaires masculins, mais les formations Petite Enfance attirent peu de candidat masculin.

## Le Recrutement :

Le recrutement et la gestion des plannings représentent une **part importante de l'activité RH** : en effet, même si le turn-over est faible au sein de l'association, nous devons **faire face à de nombreuses absences nécessitant des recrutements, et la réorganisation permanente des plannings des équipes.**

Les absences courtes sont remplacées, dans la mesure du possible, par les **salariées itinérantes** et par des **heures complémentaires ou des avenants des salariées à temps partiel.**

L'association fait également appel à des **structures d'insertion** concernant les remplacements ou le recrutement d'agent d'entretien.





- **55 contrats établis**
- **15 personnes recrutées** en 2025 (contre 24 en 2024) : **12 CDD / 3 CDI**
- **3 promotions internes** : 2 CDI suite à un ou plusieurs CDD / un passage en structure fixe suite à de l'itinérance
- **2 avenants en réponse à des demandes de salariées** pour diminution du temps de travail et un passage en itinérance
- **5 départs en 2025** : 3 démissions / 1 licenciement pour inaptitude médicale / 1 départ en retraite

### **Innov'Enfance c'est aussi :**

- **Une Convention Collective ALISFA**
- **Une complémentaire santé et une prévoyance**
- **Un CSE (Comité Social & Economique)** : instance représentative du personnel qui succède aux anciennes instances qu'étaient les Délégués du Personnel, le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) et le Comité d'Entreprise.
  - ➔ Membres élus par l'ensemble des salariés pour un mandat de 4 ans
  - ➔ 6 à 7 réunions annuelles
  - ➔ Groupes de travail sur différentes thématiques
  - ➔ Mise en place d'actions sociales et culturelles à destination des salariés
  - ➔ Travail autour de la protection, de la prévention de la santé physique et mentale et la sécurité des salariés
  - ➔ Actions pour l'amélioration des conditions de travail
  - ➔ Veille à l'observation des prescriptions législatives et règlementaires
- **Le recrutement de salariés itinérants** permettant les remplacements courts dans les structures
- **Des réunions d'équipe mensuelles et des séances d'analyse de la pratique professionnelle**
- **La formation continue pour l'ensemble des salariés**

### **Les formations réalisées en 2025 :**

- ➔ **16 actions de formation**
- ➔ **51 salariées formées** dont :
  - 29 salariées ont bénéficié d'une formation
  - 16 salariées ont bénéficié de 2 formations
  - 6 salariées ont bénéficié de 3 formations
- ➔ **Les thématiques abordées :**
  - Formation sur le module RH du logiciel de paie / 1 salariée
  - Formation « prévention du mal de dos et des TMS » / 13 salariées / 2 sessions
  - Formation « accueil et accompagnement des bébés » / 14 salariées / 2 sessions
  - Formation « recyclage SST » / 15 salariées / 3 sessions
  - Formation « éducation bienveillante et limites éducatives : trouver le juste équilibre » / 7 salariées
  - Formation « RPE : renforcement des compétences relationnelles et conduite de réunion » / 7 salariées
  - Formation « gestes de 1<sup>er</sup> secours à l'enfant » / 4 salariées
  - Formation « management opérationnel : motivation et communication managériale » / 6 salariées
  - Formation « utiliser Canva dans sa pratique professionnelle quotidienne et créer ses propres outils » / 16 salariées / 2 sessions
  - Formation « Aiga Chloé perfectionnement » / 2 salariées
  - Formation « prise en main du back office Word Press » / 2 salariées

# Bilan 2025

## Service Domicil'Enfance

### Service de garde d'enfants et de dépannage à domicile

Interventions possibles  
7jours/7, tôt le matin, tard le soir, les week-ends et jours fériés

Pour les familles de  
Lille/Lomme/Hellemmes et Roubaix

Pour les enfants de moins de 6 ans. Accompagnement possible des fratries (l'aîné peut avoir plus de 6 ans)

01



### Sa Mission

Ce service complète l'offre d'accueil existante pour les publics confrontés à une difficulté ponctuelle et à un besoin de garde temporaire.

Principalement pour le motif suivant : travail du/des parent(s) en horaires atypiques, étendus ou décalés, et dans le cadre de l'organisation de relais et de recherche de complémentarité entre modes d'accueil

02



### L'Équipe

Une Responsable de service

Une Coordonnatrice

Des Intervenantes Petite Enfance à domicile : professionnelles de la petite enfance qualifiées et formées

03



### Les Partenaires

Service financé par La Ville de Lille, la Ville de Roubaix, la CAF du Nord et les familles adhérentes

Les MNS/PMI, les structures sociales et médico-sociales, les foyers d'accueil mère-enfant, les écoles, les services petite enfance, les structures d'accueil collectif, les associations ...

04



### Faits marquants 2025

Accompagnement de :  
88 familles différentes et  
143 enfants différents

Heures d'intervention effectuées :  
4136.25h sur Lille  
1944.75h sur Roubaix

Mise en place d'actions dans le cadre du projet Pédagogique sur le "Vivre Ensemble" : création d'un trombinoscope de l'équipe, instauration d'icebreaker lors des réunions d'équipe, action inter-services lors de la SNPE

### Perspectives 2026

Poursuite du projet pédagogique : action de prévention sur le thème de l'alimentation du jeune enfant / création d'un livret de recettes

Action sur le thème de l'Art é du Recyclage en novembre (action interservices)

05





## Présentation

La Luciole est une structure avec une **capacité d'accueil de 22 enfants**, située à l'extrémité du **quartier de Wazemmes**. Nous sommes ouverts du **lundi au vendredi, de 8h à 18h30**.

En 2025, nous avons accueilli **50 familles, soit 56 enfants** : 3 enfants nés en 2021, 11 enfants nés 2022, 18 enfants nés en 2023, 21 enfants nés en 2024, et 3 en 2025. La rentrée de septembre 2025 fut synonyme **d'accueil d'un nombre important de bébés et de tout-petits** (accompagnement spécifique pour répondre aux besoins des enfants).

## Partenariat

Nous poursuivons les différents partenariats avec la **Médiathèque et à la Pouponnière**, pour des temps d'accueil en Art plastique. Par ailleurs, nous travaillons toujours en lien avec la **PMI et les foyers d'accueil mère/enfants** situés à proximité.

## Bilan du projet pédagogique 2025 : Le « Bien-Vivre Ensemble »

- 2 objectifs principaux : « La première rencontre, étape essentielle pour l'accueil d'un enfant et de sa famille », « Se connaître et se reconnaître pour progresser ensemble, au service de l'enfant ».

- Différentes actions ont été menées : proposition d'une visite de la crèche (au préalable à l'inscription) ; le **Mur des familles** ; le **RDV d'Innov'Enfance sur la valorisation des compétences** des enfants, des parents et des professionnelles (jeu pour apprendre à mieux connaître l'équipe / chaque famille a pu compléter sa photo de famille avec des annotations qui les caractérisaient) ; **des temps forts permettant des rencontres avec les familles** (élaboration d'un livret de recettes avec ateliers cuisine parent/enfant, Semaine Nationale de la Petite Enfance (Jouer à l'infini), braderie de Wazemmes, fête de l'été au parc de la pouponnière, intervention musicale par « Bac à sons », fête de fin d'année).

## L'équipe :

**Juliette et Marie-Noëlle** (Educatrices de jeunes enfants, Directrice /Directrice adjointe), **Anne et Magalie** (Auxiliaires de puériculture), **Tiphanie, Marie, Céline, (Animatrices petite enfance)** et **Annie** (Agent d'entretien). Pour concevoir et faire vivre nos différents projets, l'équipe éducative se réunit 1 fois/mois.

## Perspectives 2026 :

Utilisation de la nouvelle fiche des habitudes de vie de l'enfant pour l'accompagnement des enfants en adaptation.

Création d'un livret de comptines avec l'aide du comité de parents.

Poursuite des actions à destination des familles.

Mise en place plus régulières de journées à thème.

Démarrage du partenariat avec « Lis avec Moi ».

Mise en place des réunions « flashes » en équipe.

Réflexion amorcée sur la réalisation de travaux de réagencement de la Crèche (été 2027).



**L'équipe : 1 Directrice Educatrice de jeunes enfants, 1 Educatrice de jeunes enfants, 2 Auxiliaires de puériculture, 4 Animatrices petite enfance et 1 Agent d'entretien**



**En 2025 :** 40 enfants accueillis (32 familles et 7 fratries)

Taux de fréquentation : 87.39 % d'heures réalisées, 93.79 % d'heures facturées

Tarif horaire moyen : 0.79 €



## Projet pédagogique 2025-2026 "Grandissons ensemble, vous n'êtes pas seul.e.s"

**Objectif principal :** Aboutir à une **cohérence éducative** entre parents et professionnelles.

- Travail sur les temps de **transmissions** (réalisation d'un questionnaire individualisé pour recenser les besoins des familles), réflexion sur le contenu de ces moments charnières.
- Trombinoscope de l'équipe éducative** installé dans l'entrée, photo de la professionnelle d'accueil installée avant chaque accueil.
- Visuel pensé et réfléchi en journée pédagogique sur le **cadre d'accueil à la crèche**, affiché sur la porte d'entrée.
- Elaboration d'un **jeu à destination des familles** avec des questions touchant différents domaines : alimentation, sommeil, soins et hygiène, éducation et règles de la crèche.
- Découverte des fruits et des légumes pour favoriser un **équilibre alimentaire**.

**Perspectives 2026 :** accueil conséquent de nouvelles familles et de bébés en septembre. La réflexion menée ces dernières années, sur les adaptations et les transmissions prendra tout son sens.



## Temps forts 2025

-La **Semaine Nationale de la Petite Enfance** du 17 au 20 mars : jeu à la découverte des professionnelles (diplômes, loisirs, spécificités), ateliers parents enfants, journée festive pour le carnaval, atelier yoga animé par une maman.

-**Fête des parents** : goûter concocté par les enfants et partagé avec leurs familles, réalisation d'un Mur des familles.

-**Fête de fin d'année** le 13 juin : auberge espagnole, ateliers de kermesse.

-**Sortie** de fin d'année au **jardin de chlorophylle**

-Semaine "**festivités de Noël**" : décoration de sablés et de boules de Noël, atelier Kamishibai, journée grand froid (manipulation de jouets animaux capturés dans la glace, tipis, tapis doux, lectures cocooning, et pyjamas pour tout le monde), goûter de Noël

-Sélection pour le **CLEA** (Contrat Local d'Education Artistique) **Danses Urbaines** avec le Gymnase (Centre Chorégraphique) pour l'année 2025-2026, sortie au Gymnase pour assister au spectacle "**Coquilles**"







## Crèche Les Lutins

45 rue des Stations à Lille

03.20.22.05.78

[leslutins@innovenfance.org](mailto:leslutins@innovenfance.org)

**Les Lutins** sont ouverts depuis janvier 1995. La structure est implantée sur le **quartier Wazemmes de Lille**.

Privilégiant la mixité et la diversité culturelle et sociale, nous accueillons de nombreuses familles orientées par nos différents partenaires avec lesquels nous travaillons depuis plusieurs années, (structures de soins, services PMI de Wazemmes et Vauban...).

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et a une capacité d'accueil de 13 enfants.

**En 2025, 25 familles étaient inscrites, 29 enfants ont été accueillis parmi lesquels 1 enfant en situation de handicap.**

**L'équipe** est composée d'1 Directrice, Educatrice de Jeunes Enfants, d'1 Auxiliaire de Puériculture, de 2 Animatrices Petite Enfance et d'1 Agent d'Entretien.

### Les points forts de l'année :

Nos différents services ont fait le choix d'orienter leurs actions autour du « Vivre Ensemble ».

**Notre projet pédagogique 2025/2026 :** « **Soyons curieux ! Partageons nos savoir-faire, enrichissons-nous** » ! Nos objectifs ont été de provoquer les rencontres au sein de la crèche et en extérieur, d'encourager, de susciter l'envie de faire, de partager nos expériences et connaissances, de faciliter les échanges, de s'enrichir à travers nos différences.

#### Ateliers parents/enfants/équipe



#### Sorties au Bateau Livre : « L'heure du conte »



#### Rencontres intergénérationnelles : EHPAD Maison St. Jean



#### Sorties au zoo



### Nos perspectives 2026 :

L'équipe souhaite approfondir et développer certaines actions de notre projet (ex : **la mise en valeur de la diversité culturelle présente au sein de la crèche**) et se fixe les objectifs éducatifs suivants : **Construire ensemble, équipe et familles, pour une meilleure cohérence éducative au service de l'enfant.**

# Crèche Les P'tits Poucets

## 2025



L'équipe : Aline LEMAIRE - Directrice EJE,  
Perrine EMMANUELLI - Adjointe EJE,  
Hélène HALOT - Auxiliaire de puériculture,  
Karine DOBROWOLSKI - Animatrice petite enfance,  
Caroline VACHET - Animatrice petite enfance,  
Céline GAUMONT - Infirmière R.S.A.I.

Passage de  
28h à 32h  
au 1er juin 2025



Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 18h  
Accueil de 16 enfants

Modification  
d'agrément  
au 01/09/25



33

Enfants  
accueillis

29

Enfants habitent  
Avelin ou ont un lien  
avec la commune

+ 86.37 %

Taux d'occupation  
pour les heures  
facturées

2€22

Tarif horaire  
moyen

1713 h

Amplitude d'ouverture  
annuelle



## Projet pédagogique 2025 : développons le Vivre Ensemble.

*"Main dans la main: découvrons le Vivre Ensemble aux P'tits Poucets"*



Soirée parentalité sur le thème :  
Un temps pour toi, un temps pour  
moi : comment accorder nos rythmes?  
animée par Anne Bénézech

Observation  
professionnelle

Paysages  
exploratoires

Temps festif et convivial  
pour les 20 ans des P'tits Poucets

Aménagement  
de l'espace

Journée à  
thème

Atelier cuisine  
parents/enfants  
pour les  
anniversaires

Des temps forts avec les familles :  
carnaval, fête de fin d'année,  
semaine du goût, fête de Noël

Accompagnement des besoins  
individuels spécifiques



## Nos perspectives

- Poursuite du projet pédagogique : ateliers d'éveil corporel, jeux moteurs collectifs, jeux collaboratifs, jeux de transvasement, journées à thème.
- Soirée parentalité autour des émotions.
- Sortie à la ferme et fête de fin d'année.
- Travail sur la communication en équipe.
- Création d'un support pour le partage de Tip's parentaux.



## Nos partenaires

- La Mairie d'Avelin
- La PMI, la CAF du Nord
- Les 2 écoles maternelles d'Avelin. Une matinée à l'école a été organisée avec les enfants scolarisés en septembre.
- La médiathèque d'Avelin qui a animé des temps lecture au sein de la crèche.
- L'association Premiers Pas pour une formation sur les paysages exploratoires et participation au Joyeux Baz'art.
- Le CAMSP de Villeneuve d'Ascq





Taux de fréquentation : 74.71 % d'heures réalisées, 80.07 % d'heures facturées.

En 2025, l'équipe pluridisciplinaire de la crèche était composée d'1 Directrice Educatrice de jeunes enfants, 1 Directrice adjointe Educatrice de jeunes enfants, 1 Infirmière : référent « Santé Accueil inclusif » (RSAI), 3 Auxiliaires de puériculture, 3 Animatrices petite enfance et 1 Agent d'entretien.

**« Ensemble, prenons le temps de nous découvrir et de communiquer pour une meilleure cohérence éducative »**

Action phare du projet : Parce que le livre est un outil favorisant la communication, les échanges, le partage, la découverte, nous avons proposé aux familles une sélection d'albums de littérature jeunesse à découvrir chez eux, ainsi qu'un petit carnet pour y déposer leurs ressentis, les moments partagés avec leurs enfants autour de ce support. Ces livres ont voyagé de famille en famille.

- La Gazette de Digue Dondaines, dans laquelle les professionnelles partagent aux familles les comptines, les livres « phare », les activités... des enfants.
- Le self-service pour le groupe des « grands » lors du repas le midi et au goûter.
- Des ateliers parents enfants et des cafés rencontres ont été proposés chaque mois.
- L'action inter-services « Le Rendez-vous d'Innov'enfance », lors de la semaine de la Petite Enfance 17 au 21 mars.
- Le samedi 5 juillet, organisation de la fête des familles.
- La sieste en extérieur pour les enfants à plusieurs reprises : notre espace extérieur est l'occasion pour les enfants de passer du temps dehors quotidiennement.
- Le jeudi 24 juillet, une sortie familiale à la ferme pédagogique de Lille a rassemblé l'ensemble des professionnelles et des familles. Pique-nique le midi dans le parc Barberousse.
- La soirée ciné-soupe avec des documentaires sur les écrans à destination des familles le mercredi 12 novembre.
- La sortie « Illuminations » en décembre.

Mise en place de la deuxième action phare du projet pédagogique : Il s'agira d'un objet (peluche/mascotte) choisi par l'équipe, qui voyagera de famille en famille, avec lequel les enfants pourront notamment se photographier lors des activités quotidiennes, sorties ...

## Bilan de l'activité 2025

➤ La Micro-Crèche a **ouvert ses portes le 9 décembre 2024**.

Graine de PAM a une capacité d'accueil de **12 enfants** et accueille les **enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus**, avec une priorité donnée aux enfants non scolarisés.



➤ **L'équipe** est composée d'une Directrice Educatrice de jeunes enfants à 24h, deux Auxiliaires de puériculture à 35h et 22h (en continuité de direction) et de deux Animatrices petite enfance à 35h.

➤ **2025 en quelques chiffres** : Accueil de **18 familles** différentes et **18 enfants**.

Heures réalisées : 10238.50 h

Heures facturées : 10909.42h

Accueil d'un grand nombre de bébés de septembre à décembre avec un besoin d'accompagnement important.



➤ **Travail de communication** important en amont de l'ouverture et tout au long de l'année, via les **réseaux sociaux** d'Innov'Enfance ; des articles dans les journaux locaux, des **flyers** déposés dans les boîtes aux lettres des habitants de Pont à Marcq et des communes voisines, dans les commerces ; référencement de la Micro-Crèche sur le site de la Ville ; organisation d'une **matinée Portes Ouvertes** en mai, ouverte à tous (partenaires, familles, Elus) pour célébrer la 1<sup>ère</sup> année d'ouverture de Graine de PAM ...

➤ Nous avons mené notre **projet pédagogique 2025** sur la thématique du **Vivre Ensemble** et plus particulièrement : « *La construction du lien de confiance enfants/parents/équipe : un enjeu majeur dans le cadre de l'ouverture de notre Micro-Crèche* ». Notre point fort est l'accueil individualisé de chaque enfant et l'écoute des familles.

**Plusieurs temps forts** ont marqué cette première année d'ouverture :



- **Semaine Nationale de la Petite Enfance** du 17 au 21 Mars : jeu avec les parents, accueil crêpes et expo photos, atelier peinture avec le corps.
- **Semaine festive « Anniversaires des structures d'Innov'Enfance »** : atelier d'éveil musical animé par « Bac à sons » pour les enfants et les familles.
- **Matinée Portes ouvertes** en Mai : petit déjeuner convivial, visite de la micro-crèche et proposition d'ateliers.
- **Fête de fin d'année en Juillet** : ateliers sensoriels et auberge espagnole afin que les familles puissent tisser des liens : présence de 7 familles.
- **Réunion de rentrée** : 13 familles : présentation de notre projet pédagogique, du fonctionnement, des fonctions et missions de chaque membre de l'équipe et zoom effectué sur une thématique spécifique « les griffures et les morsures ».

- **Semaine du goût** en Novembre : 1 atelier par jour.

- **Goûter partagé avec les familles** fin Décembre : 12 familles et Spectacle pour les enfants et leurs parents pour fêter les « 1 an » de Graine de PAM par une artiste belge « Mademoiselle Lily ».

- **Séances d'APP & formations** pour l'équipe éducative : Incendie/sureté/manipulation des extincteurs, management, éducation bienveillante et limites éducatives, accueil et accompagnement des bébés, prévention du mal de dos et des TMS, gestes de 1ers secours à l'enfant, SST.

➤ **Partenariat avec la médiathèque** : prêt de livres sur des thématiques spécifiques et lectures professionnelles pour l'équipe, séances « Bébés lecteurs » début 2025.

➤ **Perspectives 2026** : Poursuite du projet pédagogique, mise en place d'un partenariat avec l'EHPAD, accueil goûter thématique, partage de temps festifs avec les familles.



# Multi-accueil associatif de Quesnoy sur Deûle

10 allée des Etreindelles  
59890 Quesnoy sur Deûle

## BILAN 2025

Le Multi-accueil était géré par l'Association familiale de Quesnoy sur Deûle depuis 1987.

Situé en bord de Deûle au sein de la Maison de toutes les couleurs qui comprend également un RPE, quinze enfants de 3 mois à 4 ans y étaient accueillis de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

En 2025, 37 familles ont été accueillies.

L'équipe était composée, d'une Directrice et d'une Directrice adjointe, toutes deux Educatrices de jeunes enfants ; de deux Auxiliaires de puéricultrice ; 3 Auxiliaires petite enfance ; de 2 Agentes d'entretien employées par la mairie ; 1 personne dédiée à la préparation des repas.

### Les points forts de l'année

- Le projet d'accompagnement des « grands » en 2 groupes s'est concrétisé.
- Les balades en poussette en extérieur aux abords du chemin de halage sont plus fréquentes.
- Nous accompagnons une famille et leur fille ayant un handicap moteur, avec l'aide du CAMSP. Un partenariat nouveau très aidant pour les parents, l'enfant et les professionnelles.
- Les espaces intérieurs ont été réaménagés lors de notre journée pédagogique. Les espaces mieux distribués, bien pensés ont permis de répondre plus favorablement aux besoins des enfants et des adultes.
- L'achat de matériel : Tables et chaises pour l'extérieur ont permis de multiplier des repas et goûters au jardin.



### La continuité des projets

Nous avons maintenu nos actions et animations ponctuelles avec la participation des familles pour quelques-unes :

- Fête de janvier, Dégustation de crêpes pour le carnaval, chasse à l'œuf et Grande auberge espagnole de Juin initiée par les membres du CA.
- Lecture avec Pauline de la Médiathèque (1 mercredi/mois).
- Journée de la mobilité (1 jeudi/mois) : les enfants apportent leur draisienne ou autre pour initier un parcours taille XXL au jardin et alentours.



### Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026

Le Conseil d'Administration de l'Association Familiale de Quesnoy sur Deûle a pris la décision en 2024 de ne plus gérer la Crèche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En juin 2025, Innov'Enfance a répondu à la Consultation lancée par la Commune de Quesnoy-sur-Deûle sur la gestion et l'exploitation de la Crèche de la Maison de Toutes Les Couleurs. Après avoir examiné les candidatures et les offres qui lui sont parvenues, le Conseil Municipal a décidé, en sa séance du 16 octobre 2025, de confier à l'Association Innov'Enfance, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, la gestion et l'exploitation de la Crèche.



Quelles perspectives ?

- La Crèche, d'une capacité d'accueil de 15 enfants, continue à être ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (accueil des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, avec une priorité donnée aux enfants non scolarisés).
- La Crèche continue d'être financée par la CAF du Nord, par la Ville de Quesnoy-sur-Deûle, et par les Familles (fonctionnement en mode PSU).
- L'équipe professionnelle de la Crèche est composée d'une Directrice-Educatrice de Jeunes Enfants, d'une Educatrice de Jeunes Enfants, de deux Auxiliaires de puériculture, de trois Animatrices Petite Enfance, et d'un Agent d'entretien.
- Les enfants déjà inscrits continuent d'être accueillis et de nouveaux enfants seront inscrits en fonction des disponibilités d'accueil.

# RELAIS PETITE ENFANCE WEPP'ITI

## Bilan 2025

### SA MISSION

Un lieu d'information, d'animation, de rencontre, de découverte, d'accompagnement, de professionnalisation, d'orientation et d'accès aux droits.

Un service pour les enfants et leurs familles, les assistant.e.s maternel.le.s et les gardes à domicile.

### 8 communes partenaires

Herles, Fromelles, Radinghem en Weppes, Illies, Aubers, Marquillies, Englos, Ennetières en Weppes

### Les assistantes maternelles

72 assistantes maternelles agréées par la PMI  
59 en activité  
46 utilisent les services du Relais

### Les accueils collectifs

168 ateliers  
30 AMA différentes  
2 GAD différentes  
113 enfants différents accueillis

### Les contacts

82 contacts de familles (dont 41 pour la recherche d'un mode d'accueil)  
169 contacts d'AMA et de GAD  
Et nombreux contacts de partenaires

### Un accompagnement à la professionnalisation

Des soirées professionnelles : Booktube, l'Art thérapie, prévenir les stéréotypes de genre ...

14 départs en formation : Développement et trouble du langage, recyclage SST, sensibilisation à l'environnement et activités à moindre coût ...

### Des ateliers pédagogiques et un projet sur le "Vivre Ensemble"

Ex : Le yoga des tout-petits, la Semaine positive, sortie au Tripostal (expo Pompompidou, Atelier "Nature by Lo", Parcours sensoriel, Oyé Oyé Carnaval, Sortie à la Ferme St Antoine à Pérenchies, atelier "Tout blanc" ...

### Des partenariats multiples

Avec l'EPHAD d'Herlies, les médiathèques, les associations sportives d'Herlies, Illies et Englos ; Participation à des Forums (Herlies, Aubers) ; Partenariat Nature, culturel & artistique ...

### Valorisation et promotion du métier

Lors du RDV d'Innov'Enfance et de la JNAM, Rédaction d'un article professionnel pour une revue, Participation à une réunion organisée par la PMI pour les futurs candidats à l'agrément...

# Relais Petite Enfance AM STRAM G'RAM

## Toufflers et Saily-Lez-Lannoy

### Bilan de l'année 2025

Durant l'année 2025, le RPE a rassemblé les Assistantes Maternelles autour de réunions professionnelles mais aussi autour de préparation à des temps festifs qui ont permis de partager de beaux moments avec les familles. Maurice, la mascotte du RPE, a vu le jour : elle crée un lien entre le Relais et les familles. Les activités du RPE continuent d'être plébiscitées par les professionnelles du secteur, ce qui permet de conserver une belle dynamique et un accompagnement de qualité.

- 21 assistantes maternelles sur le territoire et 1 GAD, 17 en activité, 13 fréquentent les ateliers, 15 utilisent le service ;
- 97 matinées d'accueil organisées, 6 parents accueillis sur des activités au RPE, une trentaine de familles présentent au spectacle de fin d'année ;
- 249 contacts (rdv, mails, tel) de familles et de professionnelles de l'accueil individuel ;
- 2 soirées thématiques (1 sur le Handicap et 1 sur le portage bébé), 5 réunions de préparation aux temps festifs ;
- 1 soirée bien-être pour la Journée Nationale des Assistants Maternels, en collaboration avec les RPE voisins du secteur ;
- 1 spectacle de Noël, 1 fête de la musique, 1 fête de la citrouille, 1 sortie à la ferme pédagogique, 2 ateliers de médiation animale ;
- Le RPE a fêté ses 10 ans avec un événement autour de la nature et la plantation d'un arbre ;
- 1 Matinée Petite Enfance organisée par la ville de Saily-lez-Lannoy ;
- 1 présentation du métier d'Assistant Maternel aux futurs candidats avec France Travail et les RPE des communes voisines.



**Perspectives 2026 :** Nous allons poursuivre le projet de création du livre jeunesse amorcée l'année passée, continuer à oeuvrer pour la professionnalisation des Assistantes Maternelles et faire perdurer la collaboration avec les différents partenaires du secteur. Il est important de maintenir une bonne dynamique avec les professionnelles afin de continuer à proposer des projets en direction des familles des deux communes partenaires. Il sera important de communiquer davantage dans les publications municipales sur les missions du RPE, notamment auprès des futurs parents en recherche d'un mode d'accueil.

Le Relais est un lieu : d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les familles, les enfants et les professionnels. Mais aussi de professionnalisation des Assistant·es Maternel·les et d'éveil pour les enfants accueillis.

Le temps de travail de la Responsable de Relais est de 16,50h /se : mardi, jeudi et vendredi matin, ainsi que le jeudi après-midi. Les temps d'accueil collectifs se déroulent de 9h à 11h.



## **Relais Petite Enfance Pévèle Carembault - Secteur 1**

**Chemy, Gondecourt, Camphin-en-Carembault,  
Phalempin, Wahagnies, La Neuville, Herrin**

### **2025 en quelques chiffres ...**

- 49 Assistantes Maternelles agréées PMI, dont 48 en activité.
- 28 Assistantes Maternelles fréquentent les ateliers d'éveil, 30 utilisent les services du Relais.
- Organisation de 123 ateliers d'éveil pour 70 enfants différents (dont les ateliers « exceptionnels » : sorties, psychomotricité, spectacle, médiathèque, médiation animale).
- 50 contacts/demandes de familles (et 48 familles différentes), 84 contacts/demandes d'Assistantes Maternelles (de 32 AMA différentes) : Rdv, mail, téléphone.



### **2025, c'est aussi ....**

- Organisation de 2 temps forts sur l'année :
  - Un atelier de médiation animale pour les enfants et les AMA,
  - Un Spectacle musical de Noël.
- Réalisation d'1 soirée thématique basée sur le Bien-être à destination des Assistantes Maternelles, 2 soirées autour du PRH, 3 réunions autour des polluants et 1 conférence Stop aux crises.
- Départs en formation des AMA : « Comprendre le handicap pour mieux accompagner l'enfant » (5 AMA), « Sensibilisation à l'environnement » (1 AMA), « Parler un mot, un signe » (1 AMA).
- Des partenariats : la PMI, le RAMEL, les organismes de formation, les intervenants divers, le Pôle Ressource Handicap.
- Rencontres avec les élus locaux afin de présenter le service, le bilan de l'année écoulée, et d'ancrer de nouveau le Relais comme partenaire socio-éducatif local, renforcer le rôle d'observatoire.
- Des actions/ateliers en lien avec le projet pédagogique 2023-2024 « Repensons l'accueil et l'accompagnement de notre public (Enfants, parents, professionnels de la garde à domicile).
- Des actions « phares » : La Semaine Nationale de la Petite Enfance en mars, la Journée Nationale de l'Assistant Maternel et proposition d'ateliers « Bien-être ».



### **Les Perspectives 2026 :**

- Poursuite du projet pédagogique 2025-2026 (Le Vivre Ensemble).
- Renouveler les temps forts.
- Valoriser les compétences des Assistantes Maternelles.



# Relais Petite Enfance Pévèle Carembault Secteur 2



## 2025

10 communes : Aix, Auchy les Orchies,  
Avelin, Bouvignies, Coutiches,  
Landas, Mérignies, Nomain, Pont à Marcq,  
Saméon

- 115 assistantes maternelles, dont 75 en activité, et 54 qui fréquentent le RPE.
- 48 familles accompagnées ou renseignées.

### ANIMATIONS PROPOSÉES :

210 séances dont 6 dans un véritable espace Snoezelen à Lambres lez Douai, 6 dans un espace de motricité à Templeuve, et 2 séances d'expression à Pont à Marcq

### SOIRÉES THÉMATIQUES PROPOSÉES :

- Les différents outils de communication
- Les couleurs (avec fabrication d'un jeu pour les petits)
- Présentation de livres Booktube
- Les émotions
- La surstimulation/surconsommation
- Bébés Lecteurs
- Journal créatif

### SORTIES :

- La ferme pédagogique à Auchy
- Intervention d'une professionnelle de l'environnement à Landas
- Le spectacle "Rêves" à Phalempin

### FORMATIONS PROPOSÉES :

- Recyclage SST
- Un mot, un signe

### PROPOSITIONS CULTURELLES :

- Ciné-soupe sur le thème du bégaiement
- Journée Nationale des Assistants Maternels sur le thème du bien-être

### SPÉCIFICITÉS :

60 interventions sur les différents EAJE d'Innov'Enfance pour proposer aux enfants, en individuel, des ateliers éducatifs.

## Relais Petite Enfance Pévèle Carembault - Secteur 3

**Attiches, Bersée, Moncheaux, Mons en Pévèle, Ostricourt, Thumeries, Tourmignies**



### **99 Assistantes Maternelles en activité en 2025 dont 96 sont en lien avec le Relais**

#### **En lien notamment avec le projet pédagogique du Relais : différentes actions ont été menées :**

- **160 temps d'éveil** ayant profité à **47 assistantes maternelles** et **142 enfants** différents ;
- Des **thématiques variées** : sorties en nature et forêt et dans des lieux culturels : sorties au Louvre-Lens, animation en forêt de Marchiennes chez Dehors, j'adore !, kermesse du Relais à Bersée reconduite ;
- Médiation animale dans chaque commune ;
- **Partenariat** avec le Pôle Ressource Handicap (formation en soirée), passerelle avec l'école de Mons, Centre social et PMI (Octobre rose), Participation aux portes ouvertes des 80 ans de la PMI ;
- 3 temps de **formation continue** (2 formations sauveteur secouriste, 1 formation bébé signe), d'autres formations prévues ont dû être annulées ;
- **Semaine Nationale de la Petite Enfance** (18 parents ont participé), Journée Nationale autour du bien-être.

#### **Au niveau administratif :**

- **62 assistantes maternelles** et **38 familles** ont bénéficié d'un **accompagnement** administratif, professionnel (ce qui représente 22 rdv et 254 correspondances téléphoniques et mail) ;
- **Rencontres avec les élus locaux** afin de présenter le bilan annuel, pérennisation du **partenariat socio-éducatif local**, renforcer le rôle d'observatoire pour les accompagner dans leur mission de Service Public Petite Enfance ;
- **Echanges réguliers avec les puéricultrices de PMI**, et accompagnement conjoint de professionnel(le)s ; proposition de rencontre systématique avec les nouvelles professionnel(le)s.

#### **Les Perspectives 2026 :**

- Poursuite du projet pédagogique (sur le Vivre Ensemble) ;
- Reprendre la dynamique de formation continue ;
- Trouver de nouveaux partenaires et actions éducatives.



## Relais Petite Enfance Pévèle Carembault - Secteur 4

**Bachy, Bourghelles, Cobrieux, Camphin- en- Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Ennevelin, Genech, Mouchin et Wannehain**



**68 Assistants maternels utilisent les services,  
52 ont participé à un temps d'information ou à un temps collectif  
146 ateliers tenus avec 192 enfants et 52 assistants maternels différents**

### L'année 2025 en Résumé !

- 2 **Groupes de paroles** (5 séances pour 12 participants différents)
- **La Fête des assistants maternels** autour du Bien être en novembre
- Réunion de sensibilisation avec le Pôle Ressources Handicap sur la **Sensorialité**
- Conférence « **Stop aux crises** » avec Florence Bouvé
- Partenariat avec la **crèche les Jeunes Pousses** (grand parcours moteur, atelier snoezolen, médiathèque...) sur Wannehain
- Rencontres avec les élus et les puéricultrices de secteur
- **Copil** en fin d'année avec les différentes institutions, partenaires
- **Exposition Photos « Assistant Maternel ; un métier Passion »** dans toutes les médiathèques du secteur 4
- Participation aux réunions d'**information pour les futurs assistants maternels agréés** avec le Département et l'IRTS
- Journée pique-nique, comité Petit Lecteur, Semaine de la Petite enfance, Semaine positive, Fête de la musique (avec Cysoing),
- Accueil d'une mascotte Marceau dans le cadre du projet Pédagogique
- 3 rencontres avec la **Mutualité Française** sur La pollution de l'air intérieur, dans l'alimentation et l'hygiène des tous petits
- **Sorties** à la ferme Pédagogique, à « Dehors, j'adore ! »
- **Fête de Noël « Voyage autour du monde »** avec le secteur de Cysoing : 26 familles accueillies
- 9 Séances de **Lecture animée** sur le territoire pour 47 assistants maternels et 113 enfants différents

**Permanences administratives : 293 demandes en 2025 : 37 familles accompagnées, 152 demandes d'assistants maternels, 104 correspondances avec les différents partenaires.**

**Perspectives 2026 :** Continuer à renforcer la cohérence éducative, redynamiser le départ en formation et valoriser l'attractivité du métier d'assistant maternel.

### Le Secteur 5 du RPE

Aurélie COULON, Educatrice spécialisée

Ouverture lundi, mardi, vendredi en journée  
et jeudi matin.

Accueils collectifs tous les matins.

Permanences administratives lundi, mardi  
et vendredi après-midi.

### Ateliers d'éveil et spécifiques

- Semaine à thème et festive
- Atelier intergénérationnel (1x/mois)
- Micro-ferme à Orchies, médiation animale
- Pique-nique et repas après les ateliers avec les enfants

### Professionnel(le)s

73 Assistantes maternelles agréées

53 sur Orchies et 20 sur Beuvry la Forêt

62 sont en activité

44 Assistantes maternelles ont pris contact pour une  
information individuelle

### Familles

- 14 familles en recherche d'un mode d'accueil (accueil collectif, individuel, périscolaire, urgence, handicap...)
- 36 familles ont pris contact pour une information individuelle.

### Formations / Soirées thématiques

- Recyclage SST : 2 sessions
- Ciné Soupe "les pleurs qui nous lient"
- Soirée cuisine thérapie
- Inauguration exposition photo

### Réunions d'information

- Réunion fonctionnement RPE et organisation
- Préparation de temps festifs (Noël...)
- Fête de Noël RPE

### Temps forts RPE

- Semaine Nationale de la Petite Enfance, ouverture des ateliers aux familles
- Participation au Forum de l'emploi à Orchies
- Soirée Santé environnementale et Soirée Pôle Ressources Handicap
- Conférence "Stop aux crises" animée par Florence Bouvé
- Journée Nationale des Assistantes Maternelles autour de temps bien-être

### Partenariat

- Communauté de Communes Pévèle Carembault et les élus des communes
- Innov'Enfance : le Bureau de Gestion, les RPE, les Crèches et Domicil'Enfance
- Collectif RPE du Douaisis
- PMI et puéricultrices de secteur
- CAF / FEPEM

# RPE Pévèle Carembault Secteur 6 - Cysoing et Louvil

## Bilan de l'année 2025

Durant l'année 2025, le RPE secteur 6 s'est associé au secteur 4 afin de proposer des temps forts, comme la fête de la musique ou le spectacle de fin d'année. Nous avons continué à rendre visite à nos aînés et bénéficié du partenariat avec la médiathèque de Cysoing.

La fin d'année a été marquée par une baisse des demandes des parents, ce qui engendre des incertitudes sur l'avenir des professionnels du secteur.

Le RPE Pévèle Carembault a pu proposer à l'ensemble des professionnels des réunions thématiques très diversifiées.

- 26 assistantes maternelles sur le territoire, 22 en activité, 10 fréquentent les ateliers, 13 utilisent le service ;
- 68 matinées d'accueil organisées, 2 parents accueillis sur des activités au RPE, 10 familles présentent au spectacle de fin d'année ;
- 185 contacts (rdv, mails, tel) de familles et de professionnelles de l'accueil individuel ;
- 7 Assistantes Maternelles ont pu suivre des formations en présentiel ;
- 2 soirées thématiques autour du PRH, 3 réunions autour des polluants et 1 conférence Stop aux crises ;
- 1 soirée bien-être pour la Journée Nationale des Assistants Maternels ;
- 1 spectacle de Noël, 1 fête de la musique et 1 sortie à la ferme pédagogique ;
- 2 Médiations animales et 1 atelier artistique avec Jol'Ivy.



**Perspectives 2026 :** On constate une baisse de la motivation pour la professionnalisation et le travail en équipe de la part des Assistants Maternels. Le travail en collaboration entre les différents RPE de la Pévèle Carembault permet de continuer à être force de propositions.

Nous poursuivrons le projet pédagogique 2025-2026 en favorisant le Vivre Ensemble. Thème qui fait encore plus sens aujourd'hui face aux difficultés de Vivre Ensemble constatées entre les professionnels du secteur.

Le Relais est un lieu : d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les familles, les enfants et les professionnels. Mais aussi de professionnalisation des Assistant·e·s Maternel·le·s et d'éveil pour les enfants accueillis.

Le temps de travail de la Responsable de Relais est de 12.50h/se : lundi et mercredi matin, ainsi que le lundi après midi. Les temps d'accueil collectif se déroulent de 9h à 11h.



# INNOV'ENFANCE

## Le rapport financier – exercice 2025

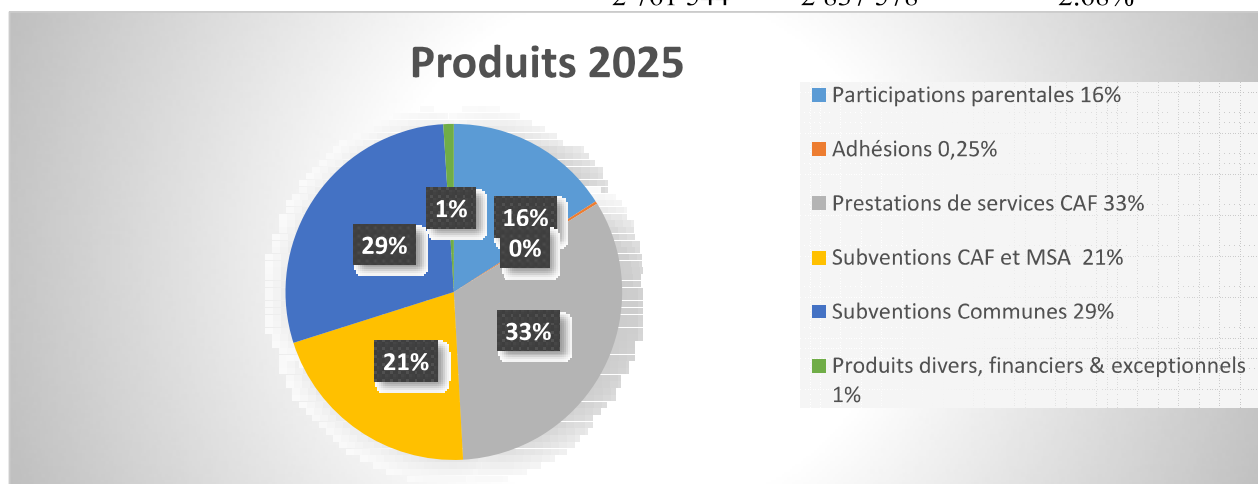
### I – COMPTE DE RESULTAT

#### A – LES PRODUITS

Les produits de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 761 544€ contre 2 837 578€ l'exercice précédent, soit une baisse de près de 3% entre ces deux années.

Les produits se décomposent de la manière suivante :

|                                                                                             | 2025      | 2024      | Progression |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-------------|
| Produits d'exploitation des activités<br>(Prestations CAF/MSA et participations parentales) | 1 324 580 | 1 355 066 | - 2.25%     |
| Produits - hors activités<br>(Formations, adhésions, prod fi, except, reprise prov)         | 73 054    | 24 602    | + 196.94 %  |
| Subventions<br>(Communes, CAF)                                                              | 1 363 910 | 1 457 910 | - 6.45%     |
|                                                                                             | -----     | -----     |             |
|                                                                                             | 2 761 544 | 2 837 578 | - 2.68%     |



#### **Produits d'exploitation d'activité:**

L'activité réelle globale d'accueil des Crèches enregistre une baisse entre 2024 et 2025. Cette baisse est principalement justifiée par la fermeture de la Crèche Zébrions en juillet 2024 (Crèche du Groupe Malakoff Humanis). Nous continuons à constater une évolution dans les pratiques d'inscription des familles (réduction du volume horaire d'accueil quotidien, annulations régulières de temps d'accueil, télétravail, ...). Les familles plébiscitent des temps d'accueil plus longs et se détournent des temps d'accueil occasionnels de type « halte-garderie ». L'impact de cette baisse d'activité est atténué par l'activité en année pleine de la Micro-Crèche Graine de PAM (nombre d'inscriptions significatif à partir de septembre 2025).

**Produits d'exploitation – hors activité :** Le nombre global d'adhérents a augmenté (235 familles adhérentes en 2025 contre 179 en 2024). Cette évolution s'explique par une légère baisse du nombre d'adhérents sur nos structures d'accueil contrebalancée par la mise en place d'une adhésion adaptée aux interventions facturées aux familles du service Domicil'Enfance.

Une provision liée à l'incidence d'un contrôle CAF effectué en 2025 portant sur deux Crèches, constituée au 31/12/2024 pour un montant de 25 814.41€, est reprise au 31/12/2025.

**Subventions d'exploitation :** Les subventions de fonctionnement communales et CAF sont globalement en baisse par rapport à 2024. Cette situation s'explique, principalement, par la fermeture de la Crèche Zébrions en 2024. Il est important de noter une revalorisation du Bonus CAF CTG/Territoire sur certaines de nos Crèches en 2025.

Depuis 2024, nous bénéficions de l'octroi par la CAF d'une subvention (le Bonus Attractivité) ayant pour but de soutenir les gestionnaires appliquant la Nouvelle politique salariale de la Branche ELISFA (uniquement sur les EAJE). Le Bonus Attractivité CAF nous permet d'absorber une partie de l'augmentation des charges de personnel liée à l'impact financier, depuis 2024, de la révision des systèmes de classification et de rémunération de l'ensemble de nos Salariées.

Nous bénéficions également du financement partiel des journées pédagogiques et des heures de préparation à l'accueil de chaque enfant (temps de concertation) sur toutes nos Crèches, ainsi que du Bonus mixité sociale sur deux de nos Crèches.

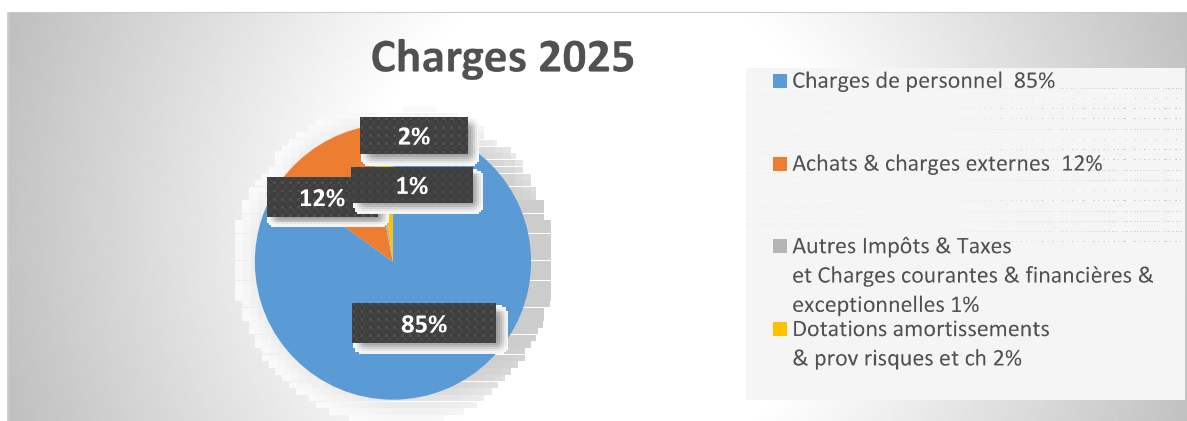
Par ailleurs, l'arrêt brutal, en 2024, du financement accordé par le Département du Nord sur le Service Domicil'Enfance nous pénalise toujours et génère un déficit d'exploitation que nous avons pour mission de résorber en collaboration avec l'ensemble des partenaires de ce service (CAF et Villes de Lille et Roubaix).

## B - LES CHARGES

Les charges de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 776 710€ contre 2 958 594€ l'exercice précédent, soit une diminution de 6%. Comme les années précédentes, la masse salariale, premier poste de dépenses, correspond à plus de 85 % du budget de l'association.

Les charges se décomposent de la manière suivante :

|                                          | 2025      | 2024      | Progression |
|------------------------------------------|-----------|-----------|-------------|
| Achats et charges externes               | 337 648   | 358 025   | - 5.69%     |
| Charges de personnel                     | 2 353 281 | 2 513 400 | - 6.37%     |
| Autres impôts & taxes                    | 9 573     | 9 246     | + 3.54%     |
| Charges de gestion courante              | 8 802     | 460       | x 19        |
| Charges financières                      | 2 392     | 2 920     | - 18.08%    |
| Charges exceptionnelles                  | 15 969    | 5 330     | x 3         |
| Dotation aux amortissements & provisions | 49 045    | 69 213    | - 29.14%    |
|                                          | -----     | -----     |             |
|                                          | 2 776 710 | 2 958 594 | - 6.15 %    |



**Achats et charges externes :** Les postes d'Achats et charges externes ont été maîtrisés et ont diminué entre 2024 et 2025. Les consommations de fluides constituent le poste d'achats qui connaît la plus forte hausse en 2025 (augmentation significative du prix de l'électricité). Le poste Fournitures alimentaires constitue le poste le plus important après les charges de personnel et les locations immobilières, et augmente d'année en année.

Le poste Fournitures d'entretien est en baisse et correspond à notre démarche de fabrication et d'utilisation de produits et matériel d'entretien naturels engagée depuis plusieurs années. Les postes Maintenance informatique, Assurances et Entretien & réparations sont relativement stables. Concernant le poste Intervenants extérieurs, nous avons eu moins recours à l'Association d'insertion Alore en 2025 (suppléances sur des postes d'Agents d'entretien).

**Charges de personnel :** Le montant des charges de personnel diminue globalement entre 2024 et 2025. Cette évolution intègre, d'une part, l'impact de la fermeture de Zébrions en 2024, ainsi qu'une activité moins élevée que prévue sur le service Domicil'Enfance en raison de difficultés de recrutement du personnel et de la baisse des sollicitations des familles, notamment roubaisiennes, d'autre part, l'impact du fonctionnement sur une année complète de la Micro-Crèche Graine de PAM. Le fonctionnement de la Micro-Crèche sur une année, en équipe éducative quasi complète, alors que les inscriptions des enfants ont été effectuées au fil des mois, a généré un déficit de fonctionnement important.

En outre, le surcoût généré par le recours aux CDD et l'existence d'une équipe de diplômées itinérantes, en raison de l'important taux d'absentéisme constaté tout au long de l'année et des besoins de suppléances liés aux départs en formation, pèse de façon importante sur les comptes.

**Charges financières et exceptionnelles :** Ces charges correspondent principalement à une baisse progressive des intérêts sur emprunts, à des régularisations de prestations de service et à des créances irrécouvrables.

## CONCLUSION CONCERNANT LE COMPTE DE RESULTAT

Il ressort pour l'exercice 2025 un déficit de 15 166€ contre un déficit de 121 014€ sur l'exercice 2024. Le déficit représente 0.55% du montant des produits de fonctionnement de l'Association.

Les résultats de nos structures/services sont contrastés.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter ce résultat dans le compte de Report à nouveau de l'Association.

Le montant du Budget prévisionnel 2026, arrêté par le Conseil d'administration, s'élève à 3 423 950€. Le total des produits prévisionnels s'élève à 3 390 870€. Le budget global annuel 2026 affiche un déficit prévisionnel de 33K€. Ce déficit prévisionnel 2026 est principalement dû, d'une part, à l'incidence de la non-reconduction de la subvention de fonctionnement du Département du Nord, impactant le Bureau de gestion et le Service Domicil'Enfance, d'autre part, à l'incidence, sur la Micro-Crèche Graine de PAM, de l'absence de revalorisation du prix plafond CNAF.

## II – LE BILAN

Le total du bilan est arrêté à 1 544 697€ contre 1 601 983€ en 2024, soit une baisse de 3.58%.

### A - L'ACTIF

Le détail des postes de l'actif s'établit de la manière suivante :

|                             | 2025      | 2024      | Progression |
|-----------------------------|-----------|-----------|-------------|
| Immobilisations nettes      | 395 236   | 441 534   | - 10.49 %   |
| Créances                    | 604 974   | 680 328   | - 11.08 %   |
| Trésorerie                  | 541 247   | 477 557   | + 13.34 %   |
| Charges constatées d'avance | 3 240     | 2 564     | + 26.33%    |
|                             | -----     | -----     |             |
|                             | 1 544 697 | 1 601 983 | - 3.58 %    |

L'Actif connaît une évolution modérée.

Les immobilisations ont peu évolué et s'amortissent, d'où la baisse naturelle et relative. A noter que le matériel/mobilier de la Crèche Zébrions a été donné, mis au rebut ou réaffecté sur les structures/services, ainsi que sur la nouvelle Micro-Crèche Graine de PAM fin 2024. Peu d'investissements ont été réalisés en 2025.

Au 31/12/2025, comme au 31/12/2024, les soldes de PS CAF à recevoir sont moins élevés en raison de la fermeture de Zébrions en 2024. Les soldes de subventions à recevoir sont toujours élevés à la clôture de l'exercice, en raison des modalités de versement de certains financeurs.

La variation de Trésorerie s'explique, principalement, par une provision pour loyers (en Fournisseurs/Factures non parvenues) qui se dénouera en 2026.

### B - LE PASSIF

Le détail des postes de Passif s'établit de la manière suivante :

|                                                                                      | 2025      | 2024      | Progression |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-------------|
| Fonds propres, fonds associatifs, subventions d'investissement, provisions pour R&Ch | 870 086   | 921 305   | - 5.56%     |
| Dettes financières                                                                   | 91 541    | 119 643   | - 23.49%    |
| Dettes fournisseurs, fiscales et sociales, autres                                    | 583 069   | 561 035   | + 3.93%     |
| Produits constatés d'avance                                                          | 0         | 0         |             |
|                                                                                      | -----     | -----     |             |
|                                                                                      | 1 544 697 | 1 601 983 | - 3.58%     |

Les fonds propres de l'Association baissent en raison du déficit réalisé sur l'année.

L'amortissement des Subventions d'investissement (10.2K€) contribue à baisser le total des fonds propres.

Une provision pour risques et charges constituée au 31/12/2024 d'un montant de 25 814.41€ a été reprise en 2025.

La diminution des Dettes financières est due à l'apurement du poste « Emprunts & dettes auprès des Etablissements de crédit », deux emprunts ayant été conclus pour le financement d'un investissement immobilier et de travaux en 2013. Un emprunt reste en cours au 31/12/2025.

Les Dettes fournisseurs et Dettes fiscales & sociales augmentent principalement en raison de l'évolution du poste Fournisseurs/factures non parvenues qui comprend une provision pour loyers qui se dénouera en 2026.



## **CONCLUSION GENERALE**

L'association dégage un résultat déficitaire de façon globale sur son activité 2025. Certaines structures ou services sont déficitaires, d'autres sont excédentaires. Les responsables de services et de structures d'accueil sont toujours impliqués et ont maintenu, en 2025, leurs efforts de gestion dans un contexte toujours compliqué pour l'organisation des accueils et des équipes.

L'analyse des comptes de l'association montre que la masse salariale constitue toujours le poste le plus important de l'association et représente 85% du montant total des charges. La gestion des Ressources humaines est de plus en plus complexe, notamment au regard du fort absentéisme constaté dans les équipes et des difficultés de recrutement sur notre territoire, sur l'ensemble des métiers présents dans l'Association, que ce soit sur des postes proposés en Contrat à durée déterminée ou en Contrat à durée indéterminée.

Le montant des fonds propres de l'association et cette stabilité générale permettent de conserver un certain équilibre et de faire face aux délais de paiement des prestations de services et de certaines subventions qui restent toujours très longs avec certains partenaires institutionnels.

De façon à conserver cette solidité financière, la mise en œuvre des projets doit continuer à tenir compte de la réalité financière de l'association. Il convient de rester vigilant sur la capacité de l'association à mettre en œuvre les actions proposées, notamment au regard de l'évolution des politiques publiques et de la baisse progressive de la natalité qui commence à impacter l'activité de nos structures et services d'accueil.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

L'Association a estimé, à la date d'arrêt des comptes, qu'aucune situation relevant d'un événement post-clôture n'était constatée en lien avec une situation existante au 31 décembre 2025.

Par conséquent, l'Association n'a procédé à aucun ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2025.



## Rapport du Commissaire aux comptes

ASSOCIATION INNOV'ENFANCE  
45, rue des stations  
59000 LILLE

**Exercice clos le 31 décembre 2025**



Table des matières

---

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels ..... 2

    I. Opinion sur les comptes annuels..... 2

    II. Fondement de l’opinion..... 2

    III. Justification des appréciations..... 3

États financiers ..... 6



## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

---

Association INNOV'ENFANCE  
Siret : 348 753 377 00087  
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux sociétaires,

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INNOV ENFANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association INNOV ENFANCE à la fin de cet exercice.

2

---

### **II. Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne :

- L'utilisation des fonds reçus conformément aux conventions et à l'objet de l'association,
- Les assertions relatives à la comptabilisation des charges d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### ***Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière de l'association et les comptes annuels.

3

#### ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**DocuSigned by:**  
  
F4B896C6990B413...

Fait à Lachapelle sous Aubenas  
Le 16 juin 2026

Le commissaire aux comptes **SORGEAUDIT**  
Représenté par Benjamin BRUNY





## États financiers

---

ASSOCIATION INNOV'ENFANCE  
45, rue des stations  
59000 LILLE

6

---

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

BILAN

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

| ACTIF                                                 | EXERCICE<br>2025 |              |              | EXERCICE<br>2024 |  | PASSIF                                      | EXERCICE<br>2025                                       |              | EXERCICE<br>2024 |   |
|-------------------------------------------------------|------------------|--------------|--------------|------------------|--|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------|------------------|---|
|                                                       | BRUT             | AMORT PROV   | NET          | NET              |  |                                             |                                                        |              |                  |   |
| Frais d'établissement (I)                             | -                | -            | -            | -                |  |                                             | FONDS PROPRES                                          |              |                  |   |
| ACTIF IMMOBILISE                                      |                  |              |              |                  |  | Autres réserves                             | 880 136,99                                             | 880 136,99   |                  |   |
|                                                       |                  |              |              |                  |  | Report à nouveau                            | -                                                      | 59 302,54    | 61 711,65        |   |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                         | 9 597,34         | 8 877,29     | 720,05       | 2 625,05         |  |                                             | Excédent ou Déficit de l'exercice                      | -            | 15 165,79        | - |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES                           |                  |              |              |                  |  | situation nette (sous-total)                | 805 668,66                                             | 820 834,45   |                  |   |
|                                                       |                  |              |              |                  |  | Subventions d'investissement                | 64 417,65                                              | 74 655,84    |                  |   |
| Constructions                                         | 492 001,00       | 232 563,50   | 259 437,50   | 274 017,50       |  |                                             | Provisions réglementées                                |              |                  |   |
| Agencement Installations                              | 717 499,40       | 615 006,92   | 102 492,48   | 120 743,88       |  |                                             | TOTAL I                                                | 870 086,31   | 895 490,29       |   |
| Installations techniques, Matériel et Outillage       | 234 713,85       | 212 316,04   | 22 397,81    | 33 999,84        |  |                                             | FONDS REPORTES ET DEDIES                               |              |                  |   |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES                           |                  |              | -            | -                |  |                                             |                                                        |              |                  |   |
| Dépôts et Cautionnements                              | 4 374,97         | -            | 4 374,97     | 4 359,97         |  |                                             | TOTAL II                                               | -            | -                |   |
| Autres Titres Immobilisés                             | 5 813,16         | -            | 5 813,16     | 5 787,33         |  |                                             | PROVISIONS                                             |              |                  |   |
|                                                       |                  |              |              |                  |  |                                             | Provisions pour risques et charges                     | -            | 25 814,41        |   |
| TOTAL II                                              | 1 463 999,72     | 1 068 763,75 | 395 235,97   | 441 533,57       |  |                                             | TOTAL III                                              | -            | 25 814,41        |   |
| ACTIF CIRCULANT                                       |                  |              |              |                  |  | DETTES                                      |                                                        |              |                  |   |
| STOCKS ET TRAVAUX EN COURS                            |                  |              |              |                  |  | Emprunts & dettes auprès des étis de crédit | 90 294,73                                              | 118 295,40   |                  |   |
| CREANCES                                              |                  |              |              |                  |  | Emprunts et Dettes Financières Diverses     | 1 246,67                                               | 1 347,78     |                  |   |
| Créances Usagers et Comptes Rattachés                 | 2 091,91         |              | 2 091,91     | 1 611,67         |  |                                             | Instruments financiers                                 |              |                  |   |
| Autres créances                                       | 1 419,27         |              | 1 419,27     | 24 764,85        |  |                                             | Usagers et Comptes Rattachés                           | 109,52       | 1 049,42         |   |
| Prestations à recevoir                                | 220 678,80       |              | 220 678,80   | 268 629,00       |  |                                             | Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés               | 103 611,24   | 66 366,02        |   |
| Subventions à Recevoir                                | 380 783,47       |              | 380 783,47   | 385 322,22       |  |                                             | Dettes fiscales et sociales                            | 466 543,18   | 485 968,54       |   |
| Charges Constatées d'Avance                           | 3 240,04         |              | 3 240,04     | 2 564,82         |  |                                             | Autres Dettes                                          | 12 805,20    | 7 651,19         |   |
| VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT                       |                  |              |              |                  |  |                                             |                                                        |              |                  |   |
| Instruments financiers                                | 85 031,53        |              | 85 031,53    | 50 061,71        |  |                                             |                                                        |              |                  |   |
| Disponibilités                                        | 456 215,86       |              | 456 215,86   | 427 495,21       |  |                                             | Produits Constatés d'Avance                            |              |                  |   |
| TOTAL III                                             | 1 149 460,88     | -            | 1 149 460,88 | 1 160 449,48     |  |                                             | TOTAL IV                                               | 674 610,54   | 680 678,35       |   |
| Frais d'émission des emprunts (IV)                    | -                |              | -            | -                |  |                                             |                                                        |              |                  |   |
| Primes de remboursement des emprunts (V)              | -                |              | -            | -                |  |                                             |                                                        |              |                  |   |
| Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif | -                |              | -            | -                |  |                                             | Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif |              |                  |   |
| (VI)                                                  |                  |              |              |                  |  |                                             | (V)                                                    |              |                  |   |
| TOTAL GENERAL                                         | 2 613 460,60     | 1 068 763,75 | 1 544 696,85 | 1 601 983,05     |  |                                             | TOTAL GENERAL                                          | 1 544 696,85 | 1 601 983,05     |   |

Trésorier :

Boris Naguet

| Charges                                                           | Exercice 2025 | Exercice 2024 | Produits                                                                | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Achats marchandises                                               |               |               | Ventes de marchandises                                                  |               |               |
| Variation stock                                                   |               |               | Vente de produits fabriqués                                             |               |               |
| Achats stockés de matières premières et autres approvisionnements |               |               | Prestations de services et parentales                                   | 1 324 580     | 1 355 067     |
| Variation stock matières premières et autres approvisionnements   |               |               | Produits des activités annexes                                          |               |               |
| Autres achats et charges externes                                 | 337 648       | 358 025       | Production stockée                                                      |               |               |
| Impôts et taxes                                                   | 174 522       | 170 821       | Production immobilisée                                                  |               |               |
| Rémunération du personnel                                         | 1 617 910     | 1 656 801     | Subventions d'exploitation                                              | 1 363 910     | 1 457 911     |
| Charges sociales                                                  | 570 422       | 695 023       |                                                                         |               |               |
| Subventions accordées par l'association                           |               |               | Cotisations                                                             | 7 025         | 6 360         |
| Charges de gestion courante                                       | 8 802         | 460           | Legs et donations                                                       |               |               |
| Dotations aux amortissements                                      | 49 044        | 43 399        | Produits liés à des financements réglementaires                         |               |               |
| Dotations provisions Risques & Charges                            |               | 25 815        | Autres produits – Transferts de charges – reprises de provision         | 26 000        | 16            |
| Charges d'exploitation (TOTAL I)                                  | 2 758 348     | 2 950 344     | Produits d'exploitation (TOTAL I)                                       | 2 721 515     | 2 819 354     |
| Charges financières (TOTAL II)                                    | 2 392         | 2 920         | Produits financiers (TOTAL II)                                          | 4 430         | 4 930         |
| Charges exceptionnelles (TOTAL III)                               | 15 970        | 5 330         | Produits exceptionnels (TOTAL III)                                      | 35 599        | 13 296        |
| Impôts sur les sociétés (TOTAL IV)                                |               |               |                                                                         |               |               |
| Engagements à réaliser sur ressources affectées (TOTAL V)         |               |               | Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (TOTAL IV) |               |               |
| TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)                                 | 2 776 710     | 2 958 594     | TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)                                        | 2 761 544     | 2 837 580     |
| Solde créditeur                                                   |               |               | Solde débiteur                                                          | 15 166        | 121 014       |
| TOTAL GENERAL                                                     | 2 776 710     | 2 958 594     | TOTAL GENERAL                                                           | 2 776 710     | 2 958 594     |

Trésorier : Boris Naguet

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

## EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 1 544 697 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 15 166 euros avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

### Sommaire

#### PREAMBULE

#### 1. REGLES GENERALES

- 1.1 CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES APPLIQUEES
- 1.2 CHANGEMENTS DE METHODES, D'ESTIMATION ET DE MODALITES D'APPLICATION
- 1.3 INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL

#### 2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
- 2.2 CREANCES
- 2.3 DETTES
- 2.4 DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN
- 2.5 FONDS DEDIES
- 2.6 TRAITEMENT DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT
- 2.7 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
- 2.8 ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS
- 2.9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

#### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
- 3.2 TABLEAUX DES AMORTISSEMENTS
- 3.3 TABLEAUX DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN
- 3.4 ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES
- 3.5 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES
- 3.6 DETAIL DES DETTES ET DES CHARGES A PAYER
- 3.7 DETAIL DES CREANCES ET DES PRODUITS A RECEVOIR
- 3.8 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
- 3.9 TABLEAUX DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET AUTRES FONDS
- 3.10 TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES
- 3.11 DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTERIEURS
- 3.12 DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET SUR EXERCICES ANTERIEURS



## **PREAMBULE**

L'association INNOV'ENFANCE est constituée sous forme associative régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Les derniers Statuts ont été signés en date du 23 janvier 2023. Elle a été déclarée à la Préfecture du Nord sous le numéro 31 en date du 13 juillet 1988.

Son numéro d'identification RNA est le : W595003169.

L'association a pour but de créer, gérer, promouvoir et mettre en œuvre dans le Nord et le Pas-de-Calais des services à l'enfance, à la famille et au milieu socio-professionnel.

## **1. REGLES GENERALES**

### **1.1 Conventions Générales comptables appliquées**

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 « Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application » ;
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément au PCG, l'association INNOV'ENFANCE est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable étant donné qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice certains critères caractérisant sa taille (total du bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

### **1.2 Changements de méthodes, d'estimation et de modalités d'application**

Aucun changement de méthodes n'a eu lieu sur l'exercice.

### **1.3 Informations à caractère fiscal**

L'association s'est toujours considérée comme exonérée des impôts commerciaux compte tenu de ses activités d'utilité sociale et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

## 2. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

### 2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

**Cf. Partie 3 – Tableaux des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableaux des amortissements**

**REGLES COMPTABLES RELATIVES A LA DEFINITION, A LA VALORISATION ET LA DEPRECIATION DES ACTIFS :** Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

**ABSENCE D'IMMOBILISATIONS DECOMPOSABLES :**

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

**OPTIONS PRISES POUR LE TRAITEMENT DES ACTIFS :**

| NATURE DES ACTIFS                                                                                             | ENTITE NON CONCERNEE (1) | INSCRIPTION A L'ACTIF | COMPTABILISATION EN CHARGES |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles | X                        |                       |                             |
| Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières                  | X                        |                       |                             |
| Coûts de développement                                                                                        | X                        |                       |                             |
| Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs                                                                 | X                        |                       |                             |
| (1) : INNOV'ENFANCE n'est pas concernée par cette catégorie d'actif, l'option n'a pas été prise               |                          |                       |                             |

**MODALITES D'AMORTISSEMENT RETENUES :**

L'association ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable et n'ayant pas d'immobilisations décomposables, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation.

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L). Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES | MODE (L/D) | DUREE      |
|----------------------------------------------|------------|------------|
| Logiciels                                    | L          | 1 - 3 Ans  |
| Matériels pédagogiques                       | L          | 3 - 4 Ans  |
| Matériels de bureau et informatique          | L          | 2 - 5 Ans  |
| Mobiliers                                    | L          | 2 - 10 Ans |

## 2.2 Créances

### Cf. Partie 3 - Tableaux Etat des créances et des dettes

Principalement, on relève :

Le poste « Créances Usagers et Comptes rattachés » : Il s'agit des factures de participations financières parentales : 2 091.91€

Les postes « Autres Créances » et « Prestations et subventions à recevoir » : Ils regroupent notamment les subventions (notifiées et/ou ayant fait l'objet d'une convention signée avec les partenaires publics) et les prestations de services restant à recevoir au 31.12.2025, pour mémoire :

|                                                                                                     |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| - Subventions à recevoir des communes partenaires et de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord: | 380 783.47€      |
| - Prestations de service, principalement à recevoir de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord : | 220 678.80€      |
| - Autres créances à recevoir :                                                                      | <u>1 419.27€</u> |
| Soit un total de:                                                                                   | 602 881.54€      |

## 2.3 Dettes

### Cf. Partie 3 - Tableaux Etat des créances et des dettes

Principalement, on relève :

Le poste « Dettes fournisseurs » qui enregistre les factures d'achats non réglées au 31 décembre 2025 et les factures fournisseurs non reçues, mais qui concernent des dépenses qui sont à rattacher à l'exercice clos pour un montant de 103 611.24 €.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » : Il s'agit principalement des cotisations sociales de décembre et du dernier trimestre non encore réglées au 31 décembre, des provisions pour congés payés et charges sociales et fiscales rattachées, et de l'estimation des indemnités de fin de carrière, de provisions comptabilisées en faveur des salariés pour un montant de 466 543.18€.

Le poste « Autres dettes » : il comprend principalement des soldes de prestations de service à reverser en 2026 pour un montant de 12 805.20€.

## 2.4 Dépréciations inscrites au bilan

### Cf. Partie 3 - Tableaux des provisions et dépréciations inscrites au bilan

**Les provisions inscrites au passif (provision pour risques et pour charges) :**

- Une provision liée à l'incidence d'un contrôle CAF effectué en 2025 portant sur deux Crèches, constituée au 31/12/2024 pour un montant de 25 814.41€, est reprise au 31/12/2025.

## 2.5 Fonds dédiés

### Cf. Partie 3 - Tableaux de suivi des fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ». Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Un tableau en partie III de cette annexe détaille les fonds dédiés et les mouvements constatés au cours de l'exercice 2025.

## 2.6 Traitement des conventions de financement

### Cf. Partie 3 - Tableaux : Principales ressources d'exploitation de l'association – Subventions d'investissement non renouvelables – Suivi des fonds dédiés – Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation : Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (cf. § 2.5).

Les subventions d'investissement : Par l'analyse des dispositions de la convention de financement ou à défaut en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'association, on distingue :

#### *Les subventions ayant servi à financer un bien non renouvelable par l'association*

Ces subventions financent des biens qui seront enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles alors que l'association n'a pas d'obligation de renouveler ces biens. Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés. Le compte de résultat n'est donc pas affecté car il n'est pas utile de dégager un autofinancement pour financer le renouvellement du bien.

#### *Les subventions ayant servi à financer un bien renouvelable par l'association*

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

## 2.7 Contributions volontaires

Des contributions volontaires effectuées à titre gratuit n'ayant pas été valorisées sur l'ensemble des biens et services, elles n'ont pas été comptabilisées et ne font pas l'objet d'une information spécifique dans la présente annexe à défaut de renseignements fiables et d'informations quantitatives.

## 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

### **Engagements pris en matière de retraite : au 31/12/2025 : 115 239€**

La provision est calculée à partir des droits des salariés dont l'âge est supérieur ou égal à 50 ans, selon les dispositions de la convention ALISFA, indemnité égale à 1/60<sup>ème</sup> de la rémunération annuelle par année de présence dans l'association avec un maximum de 15 ans.

### **Engagements reçus : NEANT**

#### **Effectif de l'association :**

- Effectif moyen en 2025 : 56 salariés ETP

### **Rémunération brute des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (Article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006) :**

- Rémunérations : 100 019 euros.
- Avantages en nature : Néant.

### **Honoraires des commissaires aux comptes :**

- Contrôle légal des comptes : 5 640€ TTC
- Conseils et prestations de services : Néant.



## **2.9 Evènements postérieurs à la date de clôture :**

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

L'association a estimé, à la date d'arrêté des comptes, qu'aucune situation relevant d'un évènement post-clôture n'était constatée en lien avec une situation existante au 31 décembre 2025.

Par conséquent, l'association n'a procédé à aucun ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2025.

## **3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

*Les notes et tableaux ci-après présentés font partie intégrante des comptes annuels*

- 3.1 Tableaux des immobilisations incorporelles et corporelles**
- 3.2 Tableaux des amortissements**
- 3.3 Tableaux des provisions et dépréciations inscrites au bilan**
- 3.4 Etats des échéances des créances**
- 3.5 Etats des échéances des dettes**
- 3.6 Détail des dettes et des charges à payer**
- 3.7 Détail des créances et des produits à recevoir**
- 3.8 Détail des charges et produits constatés d'avance**
- 3.9 Tableaux de variation des fonds associatifs et autres fonds**
- 3.10 Tableaux de suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées**
- 3.11 Détail des charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs**
- 3.12 Détail des produits exceptionnels et sur exercices antérieurs**

## 3.1 - Tableaux des immobilisations incorporelles et corporelles

| Situation et mouvements<br>Rubriques |                                                           | A<br>Valeur brute à<br>l'ouverture de<br>l'exercice | B<br>Augmentations                              |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles        | Frais d'établissement                                     |                                                     |                                                 |
|                                      | Autres immobilisations incorporelles                      | 8877.34                                             | 720                                             |
|                                      | Immobilisations incorporelles en cours                    |                                                     |                                                 |
|                                      | <b>Total 1</b>                                            | 8877.34                                             | 720                                             |
| Immobilisations corporelles          | Terrains - Constructions agencement de construction       | 492001.00                                           |                                                 |
|                                      | Installations générales & aménagts                        | 717499.40                                           |                                                 |
|                                      | Matériel de transport                                     | 33054.41                                            |                                                 |
|                                      | Matériels Informatique Bureau Mobilier                    | 31196.02                                            | 991.98                                          |
|                                      | Matériels et mobiliers                                    | 171232.76                                           | 1006.93                                         |
|                                      | Immobilisations corporelles en cours                      |                                                     |                                                 |
|                                      | Avances et acomptes                                       |                                                     |                                                 |
|                                      | <b>Total 2</b>                                            | 1444983.59                                          | 1998.91                                         |
| Immobilisations financières          | Participation et créances rattachées à des participations |                                                     |                                                 |
|                                      | Autres titres immobilisés                                 |                                                     |                                                 |
|                                      | Prêts                                                     |                                                     |                                                 |
|                                      | Autres immobilisations financières                        | 10147.30                                            | 355.75                                          |
|                                      | <b>Total 3</b>                                            | 10147.30                                            | 355.75                                          |
| <b>Total (1 + 2 + 3)</b>             |                                                           | 1464008.23                                          | 3074.66                                         |
| Situation et mouvements<br>Rubriques |                                                           | C<br>Diminutions                                    | D<br>Valeur brute à la clôture<br>de l'exercice |
| Immobilisations incorporelles        | Frais d'établissement                                     |                                                     |                                                 |
|                                      | Autres immobilisations incorporelles                      |                                                     | 9597.34                                         |
|                                      | Immobilisations incorporelles en cours                    |                                                     |                                                 |
|                                      | <b>Total 2</b>                                            | 0                                                   | 9597.34                                         |
| Immobilisations corporelles          | Terrains - Constructions agencement de construction       |                                                     | 492001.00                                       |
|                                      | Installations générales & aménagts                        |                                                     | 717499.40                                       |
|                                      | Matériel de transport                                     |                                                     | 33054.41                                        |
|                                      | Matériels Informatique Bureau Mobilier                    | 2576.59                                             | 29611.41                                        |
|                                      | Matériels et mobiliers                                    | 191.68                                              | 172048.01                                       |
|                                      | Immobilisations corporelles en cours                      |                                                     |                                                 |
|                                      | Avances et acomptes                                       |                                                     |                                                 |
|                                      | <b>Total 3</b>                                            | 2768.27                                             | 1444214.23                                      |
| Immobilisations financières          | Participation et créances rattachées à des participations |                                                     |                                                 |
|                                      | Autres titres immobilisés                                 |                                                     |                                                 |
|                                      | Prêts                                                     |                                                     |                                                 |
|                                      | Autres immobilisations financières                        | 314.92                                              | 10188.13                                        |
|                                      | <b>Total 4</b>                                            | 314.92                                              | 10188.13                                        |
| <b>Total (1 + 2 + 3)</b>             |                                                           | 3083.19                                             | 1463999.72                                      |

## 3.2 - Tableaux des amortissements

| Situation et mouvements<br>Rubriques |                                                           | A<br>Amortissements<br>cumulés au début<br>de l'exercice | B<br>Augmentations<br>Dotations de l'exercice |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Immos<br>incorporelles               | Frais d'établissement                                     |                                                          |                                               |
|                                      | <b>Total 1</b>                                            |                                                          |                                               |
|                                      | Autres immobilisations incorporelles                      | 6252.29                                                  | 2625                                          |
|                                      | <b>Total 2</b>                                            | 6252.29                                                  | 2625                                          |
| Immos . Corporelles                  | Constructions                                             | 217983.50                                                | 14580                                         |
|                                      | Installations générales & aménagmts                       | 596755.53                                                | 18251.39                                      |
|                                      | Installations techniques matériel et outillage industriel |                                                          |                                               |
|                                      | Installations générales & aménagmts                       |                                                          |                                               |
|                                      | Matériel de transport                                     | 33054.38                                                 |                                               |
|                                      | Matériels Informatique Bureau Mobilier                    | 23715.73                                                 | 4634.14                                       |
|                                      | Matériels et mobiliers                                    | 144713.29                                                | 8954.11                                       |
|                                      | Autres                                                    |                                                          |                                               |
|                                      | <b>Total 3</b>                                            | 1016022.43                                               | 46419.64                                      |
| <b>Total (1 + 2 + 3)</b>             |                                                           | 1022474.72                                               | 49044.64                                      |

| Situation et mouvements<br>Rubriques |                                                           | C<br>Diminutions<br>d'amortissements<br>de l'exercice | D<br>Amortissements<br>cumulés à la fin de<br>l'exercice |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Immos<br>incorporelles               | Frais d'établissement                                     |                                                       |                                                          |
|                                      | <b>Total 1</b>                                            |                                                       |                                                          |
|                                      | Autres immobilisations incorporelles                      |                                                       | 8877.29                                                  |
|                                      | <b>Total 2</b>                                            |                                                       | 8877.29                                                  |
| Immos . Corporelles                  | Constructions                                             |                                                       | 217983.50                                                |
|                                      | Installations générales & aménagmts                       |                                                       | 596755.52                                                |
|                                      | Installations techniques matériel et outillage industriel |                                                       |                                                          |
|                                      | Installations générales & aménagmts                       |                                                       |                                                          |
|                                      | Matériel de transport                                     |                                                       | 33054.38                                                 |
|                                      | Matériels Informatique Bureau Mobilier                    | 2576.59                                               | 25773.28                                                 |
|                                      | Matériels et mobiliers                                    | 179.02                                                | 153488.38                                                |
|                                      | Autres                                                    |                                                       |                                                          |
|                                      | <b>Total 3</b>                                            | 2755.61                                               | 1059886.46                                               |
| <b>Total (1 + 2 + 3)</b>             |                                                           | 2755.61                                               | 1068763.75                                               |

## COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

## ANNEXE

## 3.3 - Tableaux des provisions inscrites au bilan

| Situations et mouvements<br>rubriques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Montants au début<br>de l'exercice<br>A    | Dotations de<br>l'exercice<br>B         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Provisions réglementées</b><br><b>Provisions pour risques et charges</b><br><i>pour litiges</i><br><i>pour reversement de subventions</i><br><i>pour amendes et pénalités</i><br><i>Autres provisions</i><br><b>Dépréciations</b><br><i>sur immobilisations incorporelles</i><br><i>sur immobilisations corporelles</i><br><i>sur titres de participation</i><br><i>sur autres immobilisations financières</i><br><i>sur comptes usagers</i><br><i>sur subvention d'exploitation</i> | 25814.41                                   | 0                                       |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>25814.41</b>                            | <b>0</b>                                |
| Dont dotations :<br>- D'exploitation<br>- Financières<br>- Exceptionnelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                            |                                         |
| Situations et mouvements<br>rubriques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Diminutions :<br>Reprises de<br>l'exercice | Montants à la fin de<br>l'exercice<br>D |
| <b>Provisions réglementées</b><br><b>Provisions pour risques et charges</b><br><i>pour litiges</i><br><i>pour reversement de subventions</i><br><i>pour amendes et pénalités</i><br><i>Autres provisions</i><br><b>Dépréciations</b><br><i>sur immobilisations incorporelles</i><br><i>sur immobilisations corporelles</i><br><i>sur titres de participation</i><br><i>sur autres immobilisations financières</i><br><i>sur comptes usagers</i><br><i>sur subvention d'exploitation</i> | 25814.41                                   | 0                                       |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>25814.41</b>                            | <b>0</b>                                |
| Dont reprises :<br>- D'exploitation<br>- Financières<br>- Exceptionnelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                            |                                         |



## 3.4 - Etat des échéances des créances

| Créances                                       | Montant brut     | Liquidité de l'actif  |                      |
|------------------------------------------------|------------------|-----------------------|----------------------|
|                                                |                  | Echéance à moins 1 an | Echéance à plus 1 an |
| <b>Etat des créances de l'actif immobilisé</b> |                  |                       |                      |
| Créances rattachées à des participations       |                  |                       |                      |
| Prêts                                          |                  |                       |                      |
| Autres immobilisations financières             |                  |                       |                      |
| <b>Prestations à recevoir</b>                  | <b>220678.80</b> | <b>220678.80</b>      |                      |
| <b>Créances usagers et comptes rattachés</b>   | <b>2091.91</b>   | <b>2091.91</b>        |                      |
| <b>Autres créances</b>                         | <b>1419.27</b>   | <b>1419.27</b>        |                      |
| Prestations à recevoir                         | 224189.98        | 224189.98             |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
| Subventions à recevoir                         | 380783.47        | 380783.47             |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
| Créances diverses                              |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
|                                                |                  |                       |                      |
| <b>Charges constatées d'avance</b>             | <b>3240.04</b>   | <b>3240.04</b>        |                      |
| <b>Total</b>                                   | <b>608213.49</b> | <b>608213.49</b>      |                      |

## 3.5 - Etat des échéances des dettes

| Dettes                                                                                                                                 | Montant brut     | Degré d'exigibilité   |                        |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------|
|                                                                                                                                        |                  | Échéance à moins 1 an | Échéance à plus d'1 an | Échéance à plus de 5 ans |
| Emprunts obligatoires convertibles                                                                                                     |                  |                       |                        |                          |
| Autres emprunts obligatoires                                                                                                           |                  |                       |                        |                          |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) dont :<br>- à 2 ans au maximum à l'origine<br>- à plus de 2 ans à l'origine | 90294.73         | 28620.10              | 61674.63               | 0                        |
| <b>Emprunts et dettes financières divers</b>                                                                                           | 1246.67          | 1246.67               |                        |                          |
| <b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>                                                                                        | 103611.24        | 103611.24             |                        |                          |
| <b>Dettes fiscales et sociales</b>                                                                                                     | 466543.18        | 466543.18             |                        |                          |
| <b>Dettes - autres</b>                                                                                                                 | 12805.20         | 12805.20              |                        |                          |
| <b>Dettes</b>                                                                                                                          |                  |                       |                        |                          |
| Usagers et comptes rattachés                                                                                                           | 109.52           | 109.52                |                        |                          |
|                                                                                                                                        |                  |                       |                        |                          |
|                                                                                                                                        |                  |                       |                        |                          |
|                                                                                                                                        |                  |                       |                        |                          |
|                                                                                                                                        |                  |                       |                        |                          |
|                                                                                                                                        |                  |                       |                        |                          |
|                                                                                                                                        |                  |                       |                        |                          |
|                                                                                                                                        |                  |                       |                        |                          |
|                                                                                                                                        |                  |                       |                        |                          |
|                                                                                                                                        |                  |                       |                        |                          |
| <b>Produits constatés d'avance - Subventions</b>                                                                                       |                  |                       |                        |                          |
| <b>Total</b>                                                                                                                           | <b>674610.54</b> | <b>612935.91</b>      | <b>61674.63</b>        | <b>0</b>                 |
| (1) Dont concours bancaires courants                                                                                                   |                  |                       |                        |                          |

**3.6 - Détail des dettes et charges à payer**

|                                       | Exercice 2025    | Exercice 2024    |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Intérêts courus à payer               | 1246.67          | 1347.78          |
| Fournisseurs - factures non parvenues | 85778.21         | 44054.53         |
| Dettes fiscales et sociales           | 166827           | 215801.00        |
| Autres dettes                         | 0                | 0                |
| <b>TOTAUX</b>                         | <b>253851.88</b> | <b>261203.31</b> |

**3.7 - Détail des créances et des produits à recevoir**

|                                                               | Exercice 2025    | Exercice 2024    |
|---------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Usagers                                                       | 2091.91          | 1611.67          |
| Autres créances                                               |                  |                  |
| Subventions d'exploitation & Prestations de service (CAF,...) | 601462.27        | 653951.22        |
| <b>TOTAUX</b>                                                 | <b>603554.18</b> | <b>655562.89</b> |

**3.8 - Détail des charges et produits constatés d'avance**

| <b>Charges constatées d'avance</b> | Exercice 2025  | Exercice 2024  |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Charges d'exploitation             | 3240.04        | 2564.82        |
| <b>TOTAUX</b>                      | <b>3240.04</b> | <b>2564.82</b> |

| <b>Produits constatés d'avance</b> | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Subventions constatées d'avance    | 0             | 0             |
| Autres produits constatés d'avance |               |               |
| <b>TOTAUX</b>                      | <b>0</b>      | <b>0</b>      |

## COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

## ANNEXE

## 3.9 - Tableaux de variation des fonds associatifs et autres fonds

| Libellé                                                                                                                                | Solde au début<br>de l'exercice | Augmentations    | Diminutions | Solde à la fin<br>de l'ex |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------|-------------|---------------------------|
|                                                                                                                                        | A                               | B                | C           | D = A + B - C             |
| Fonds associatifs sans droit de reprise<br>Valeur du patrimoine intégré<br>Subventions d'investissements renouvelables par l'organisme |                                 |                  |             |                           |
| Réserves<br>Réserve pour fonds de roulement<br>Réserve pour engagement social<br>Réserve pour action formation -                       | 880136.99                       |                  |             | 880136.99                 |
| Report à nouveau                                                                                                                       | 61711.65                        |                  | 121014.19   | -59302.54                 |
| Report à nouveau - CR04-06                                                                                                             |                                 |                  |             |                           |
| Résultat comptable de l'exercice                                                                                                       | -121014.19                      | - 15165.79       | -121014.19  | - 15165.79                |
| Fonds associatifs avec droit de reprise                                                                                                |                                 |                  |             |                           |
| Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme                                                                        | 174101.53                       | 0                | 1646.96     | 172454.57                 |
| Subventions d'investissements non renouv. virées au cpte de résultat                                                                   | -99445.68                       | -10238.20        | 1646.96     | -108036.92                |
| <b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>                                                                                                         | <b>895490.30</b>                | <b>-25403.99</b> | <b>0</b>    | <b>870086.31</b>          |

### 3.10 - Tableaux de suivi de fonds dédiés - Subventions de fonctionnement affectées

| Situations<br>Ressources | Montant initial | Fonds à engager<br>au début de<br>l'exercice (cpte 194)<br>A |
|--------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------|
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
|                          |                 |                                                              |
| Total                    |                 |                                                              |

| Ressources | Situations | Utilisation en cours d'exercice<br>(cpte 7894)<br>B | Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées<br>(cpte 6894)<br>C | Fonds restants à engager en fin d'exercice (cpte 194)<br>$D = A - B + C$ |
|------------|------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            |            |                                                     |                                                                              |                                                                          |
|            | Total      |                                                     |                                                                              |                                                                          |



**3.11 - Détail des charges exceptionnelles**

| Détail des charges exceptionnelles de l'exercice | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Sur Opération de gestion                         |               |               |
| Perte sur créance s/ subvention irrécouvrable    |               |               |
| Dotations amortissements exceptionnels           |               |               |
| Diverses charges exceptionnelles                 |               | 85.73         |
| <b>TOTAUX</b>                                    |               | <b>85.73</b>  |

| Détail des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs                                       | Exercice 2025   | Exercice 2024  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|
| Régularisation subventions ville, caf,...                                                         | 39.16           | 4143.64        |
| Perte sur créances s/ subventions irrécouvrables                                                  |                 |                |
| Ajustements des participations versées aux associations (factures impayées des familles, caf,...) | 15930.33        | 1100.19        |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                     | <b>15969.49</b> | <b>5243.83</b> |

**3.12 - Détail des produits exceptionnels**

| Détail des produits exceptionnels de l'exercice | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Sur Opération de gestion                        |               | 577.48        |
| Divers produits exceptionnels                   |               |               |
| Cession éléments d'actif                        |               |               |
| <b>TOTAUX</b>                                   |               | <b>577.48</b> |

| Détail des produits exceptionnels sur exercices antérieurs         | Exercice 2025   | Exercice 2024   |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Régularisation diverses- Exercices ant.                            | 13014.63        | 1221.92         |
| Liquidations / prestations et subventions versées aux associations | 22584.49        | 11496.53        |
| <b>TOTAUX</b>                                                      | <b>35599.12</b> | <b>12718.45</b> |

## Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

---

### ASSOCIATION INNOV'ENFANCE

Siret : 348 753 377 00087

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

1

#### Conventions conclues au cours d'exercices précédents et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

DocuSigned by:  
  
F4B896C6990B413...

Fait à Aubenas, le 16 juin 2026  
Le Commissaire aux comptes **SORGEAUDIT**  
REPRESENTE PAR BENJAMIN BRUNY



**Membres du Conseil d'Administration**  
**Association Innov'Enfance**  
**Assemblée Générale Ordinaire – jeudi 18 juin 2026**

**les membres actifs**

*(personnes morales ou physiques  
agréées par le Conseil d'Administration  
en raison de leurs compétences  
non usagers des services de l'association.)*

**Charlotte Palmowski**

**Laurène Carrez**

**Aline Lemaire**  
(salariée suppléante)

**Christine Gaymay**

**les membres associés**

*(parents usagers des structures d'accueil  
et du service de garde à domicile  
de l'association)*

**Marine Bellembois**

**Lylia Tisseguine**

**Jessica Chireuil**

**Chloé Ravau**

- **Membre élue en 2024 se représentant en 2026**
- **Membre élue en 2025**
- **Membre élue par les Salariées en 2026**
- **Membre se présentant en 2026**